

Inventaire des monuments et des sites classés dans le canton de Genève

Autor(en): **Bertrand, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie**

Band (Jahr): **5 (1957)**

Heft 1-4

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-727579>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

INVENTAIRE DES MONUMENTS ET DES SITES CLASSÉS DANS LE CANTON DE GENÈVE

par Pierre BERTRAND

INTRODUCTION

LA CONSERVATION des monuments et des sites, dans le canton de Genève, a fourni déjà le sujet de plusieurs rapports et études parus dans la revue *Genava*, dans laquelle on trouve notamment la genèse et le texte de la loi du 19 juin 1920, modifiée le 13 mai 1922, et la nomenclature des premiers monuments et sites classés. Puis, en 1931, dans le volume IX de cette même revue, M. Louis Blondel, archéologue cantonal, donnait une brève description des monuments classés et de ceux dont le classement était, à l'époque, souhaité. Mais, dès 1936, la rubrique des monuments historiques était interrompue dans *Genava* où toutefois, en 1942, à propos du Bimillénaire de Genève, M. Waldemar Deonna consacrait quelques pages à l'ensemble du problème de la protection des monuments et des sites (*Genava* XX [1942], p. 17 ss.). Ce fut, ensuite, à nouveau le silence que nous brisons aujourd'hui.

Le but de la présente nomenclature est de dresser un bilan, arrêté au 31 juillet 1957, de l'activité de classement de la Commission des monuments et des sites. Cette nomenclature est explicative, en ce sens qu'elle donne, outre la date des arrêtés de classement et de leur enregistrement, soit dans la *Feuille d'Avis* (F. A.), soit dans le *Recueil des Lois* (R. L.), une brève notice historique sur chaque monument et site, dans l'ordre chronologique de son classement, et quelques-unes des raisons d'ordre esthétique, architectural ou historique qui ont engagé la Commission à s'y intéresser.

On remarquera que la Commission des monuments et des sites, au cours des premières années de son existence, a mis au bénéfice de la loi du 19 juin 1920 une importante série de bâtiments publics et d'églises, que suivirent des maisons privées. Puis son activité de classement s'est ralentie ; elle a connu un nouveau départ, en 1955, quand fut désignée une sous-commission spéciale de classement pour aider l'archéologue cantonal dans sa tâche. En deux ans, une vingtaine de maisons et sites ont été classés.

Sur les 141 arrêtés de classement promulgués jusqu'au 31 juillet 1957, il y en a 35 qui concernent des églises ou des chapelles appartenant aux Eglises nationale protestante, catholique-romaine, catholique-chrétienne, plus une à l'Eglise luthérienne; 21 monuments classés sont des bâtiments publics d'ancienne ou de nouvelle destination officielle ; 29 sont des bâtiments privés sis sur le territoire de la Ville de Genève, et 10 sont des résidences à la campagne; 6 se rangent dans la catégorie des maisons fortes et châteaux; 4 seulement concernent des demeures rurales paysannes, 11 des fontaines urbaines ou de Carouge, 9 sont des tours, murailles ou ruines; enfin, 16 classements concernent des sites très vastes, des arbres isolés ou en groupes.

Il est évident que, soit le nombre des maisons fortes, soit celui des maisons rurales ne correspond pas à la richesse du patrimoine genevois dans ces genres d'architecture ; voilà une indication pour orienter les prochains classements de la Commission des monuments et des sites, laquelle devrait également s'intéresser à des sites très étendus, le long de cours d'eau notamment, et à des ensembles architecturaux constitués par des hameaux ou même des villages entiers.

L'auteur de la présente nomenclature se doit, dans cette introduction, de rendre hommage à l'activité, pour la cause de la protection des monuments et des sites, de M. Guillaume Fatio, qui présida de longues années la Commission, et tout particulièrement de M. Louis Blondel, archéologue cantonal dont les travaux ont largement été utilisés pour ce travail de mise au point, auquel ont également contribué les autres membres de la sous-commission de classement, MM. Edmond Ganter et Pierre Guinand.

INVENTAIRE

1. MEINIER : Marais et ruines du château de Rouelbeau.

Parcelle 814, feuille 18 de Meinier (propriété privée au moment du classement; ultérieurement, parcelle achetée par l'Etat).
Arrêté 31 mai 1921. *Genava* I (1923) p. 126.

Au milieu des anciens marais de Rouelbeau (Roillebot), vaste quadrilatère fortifié, d'environ 50 m. sur 40 m., pourvu d'une tour circulaire de 8 m. 60 de diamètre à chaque angle, et d'une tour carrée surmontant l'entrée principale pratiquée dans la courtine orientale. Les murs, épais de 2 m. 25, étaient revêtus de parements en molasse du lac, soigneusement appareillés. L'enceinte, qui abritait probablement des constructions légères, se trouvait entourée d'une double ligne de fossés alimentés par les marais.

La Bastie de Roillebot, dite alors de Compey, fut construite, dès le 7 juillet 1318, par Humbert de Cholay (Choulex), feudataire des sires de Faucigny. C'était dans le but de défendre les abords du Faucigny.

Le comte de Savoie est suzerain de cette bâtie, en 1355. Elle passe aux nobles de Genève-Lullin, puis est détruite, en mars 1536, au cours de la guerre de libération

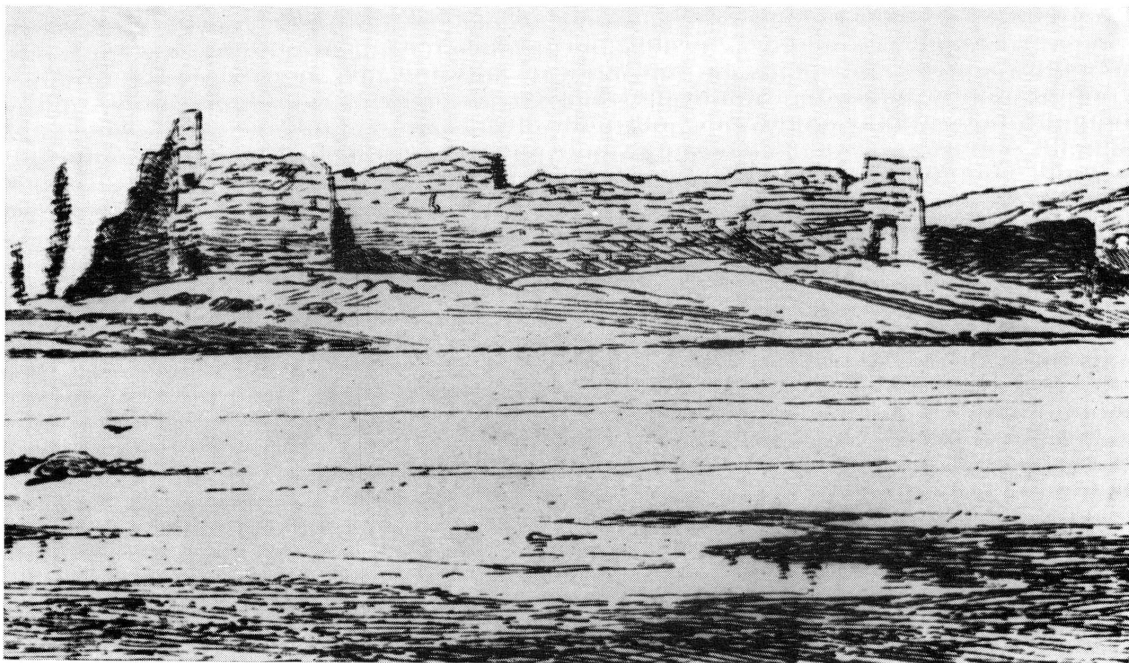


Fig. 1. — Ruines de Rouelbeau. Dessin de Dubois-Melly, fin du XIX^e siècle.

de la Seigneurie de Genève. Elle appartiendra, dans la suite, aux de Loÿs, et sera vendue comme bien d'émigré, le II thermidor, an VI. Toute la partie nord fut alors rasée, et les matériaux vendus.

2. GENÈVE - Cité: Hôtel de Ville.

Propriété de l'Etat.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 126. R. L. 107 (1921) p. 856.

Dès 1409, et successivement agrandie et remaniée, la Maison de Ville, qui est demeurée jusqu'à nos jours le siège de la commune puis du Gouvernement genevois, comporte les parties principales suivantes :

A. La *Tour Baudet* (construite en 1445) a été une tour de défense de l'enceinte épiscopale. Sa base comporte des matériaux de réemploi provenant de monuments romains.

A l'intérieur, au pied de la tour, se trouve la Grande Grotte qui servit de dépôt d'armes dans la première partie du XVI^e siècle et ensuite, jusqu'à nos jours, de dépôt d'archives.

B. Au troisième étage de la Tour Baudet se trouve la *Salle du Conseil*, siège depuis 1541 du Petit Conseil, puis du Conseil d'Etat au XIX^e siècle.

Plafond à caissons; frise peinte par un artiste inconnu de la fin du XV^e siècle ou du début du XVI^e siècle, elle représente des personnages allégoriques dont une Justice sans bandeau: sur une paroi latérale, une frise de figures de juges aux mains coupées, sujet inspiré du « Tribunal de Thèbes en Egypte », œuvre, en 1604, d'un César Giglio, originaire de Vicence.

C. De la cour de l'Hôtel de Ville, on accède aux étages de la Tour Baudet par la *rampe pavée*, établie dès 1555 par Pernet de Fosses et terminée en 1580 par Nicolas Bogueret. Le portique d'entrée, de style Renaissance, date de 1556, avant l'arrivée de Bogueret à Genève.

D. La Salle des *Pas Perdus*, dans la partie la plus ancienne de l'Hôtel de Ville, transformée au XVI^e siècle, précède la Salle du Conseil. Ancienne salle du Conseil des Deux-Cents, du XV^e au XVII^e siècle. Le plafond date du XV^e siècle.

E. La Salle des Pas Perdus donne également accès à la *Salle du Grand Conseil* qui se trouve dans le bâtiment construit au début du XVIII^e siècle pour le Conseil des Deux-Cents.

F. Dans le même bâtiment du XVIII^e siècle, mais au rez-de-chaussée, donnant sur la cour centrale de l'Hôtel de Ville, la *Salle de l'Alabama* est précédée de deux pièces ornées de portraits offerts à la République par des princes et des monarques. Ce sont les portraits de Louis XV enfant, par van Loo, Marie Leczinska, femme de Louis XV; Louis XVI; Frédéric I^{er} de Prusse; Anne, reine d'Angleterre, par Kneller; Victor Amédée, roi de Sardaigne.



Fig. 2. — Genève, Hôtel de Ville.

C'est dans la salle suivante, l'ancienne Salle des Festins, que fut signée, le 22 août 1864, la première convention pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne, dite Convention de Genève, qui émanait de la Croix-Rouge internationale.

Depuis 1872, la Salle des Festins est appelée Salle de l'Alabama. C'est à cette date que se réunit ici le Tribunal international d'arbitrage chargé de régler le grave différend surgi entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, au sujet du bateau l'Alabama qui avait été armé en Grande-Bretagne pour les Sudistes américains et qui avait causé de graves dommages aux Etats du Nord, durant la guerre de Sécession.

- G. Le bâtiment, qui se trouve en bordure de la rue de l'Hôtel-de-Ville et ferme la cour, s'élève sur un portique de deux rangées de colonnes toscanes. Il fut construit, de 1617 à 1620, par l'architecte Faule Petitot et surélevé en 1824. La façade sur rue est percée de deux portes monumentales à frontons.

3. GENÈVE - Cité: Ancien Arsenal.

Propriété de l'Etat.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 126. R. L. 107 (1921) p. 856.

L'architecte Jean Bogueret fut chargé, en 1588, de construire, vis-à-vis de l'Hôtel de Ville, une halle en bois, avec grenier à blé au premier étage (sur l'emplacement d'une halle aux grains, établie en 1475).

Ce bâtiment, avec ses vastes arcades formant promenoir, fut reconstruit, en pierre, de 1629 à 1634. Une salle d'armes installée au premier étage en 1720 devint le principal dépôt d'armes de la ville, jusqu'en 1877, d'où le nom d'Arsenal donné au bâtiment.

Aujourd'hui, le premier étage sert de dépôt d'archives; la halle abrite cinq vieux canons qui proviennent de l'artillerie de la République avant l'occupation française. Au mur du fond, deux mosaïques modernes d'Alexandre Cingria représentent, l'une Genève à l'époque des foires médiévales, l'autre Genève cité de refuge.

Sur la frise extérieure de l'Arsenal, des fresques de Gustave de Beaumont évoquent l'histoire de Genève (1893).

4. GENÈVE - Cité: Collège.

Propriété de l'Etat.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 126. R.L. 107 (1921) p. 856.

Une première école publique genevoise fut fondée par François de Versonnex, en 1428.



Fig. 3. — Collège de Genève.

En 1536, en adoptant la Réforme, le peuple décréta que l'instruction publique serait générale pour tous les garçons. Les leçons se donnaient dans l'ancien couvent de Rive.

Le Collège, dont Calvin posa la première pierre sur les hutins Bolomier, fut construit de 1558 à 1562 par Pernet de Fosses. C'est la partie centrale du bâtiment avec le portique de colonnes toscanes et les clés de voûte marquées d'inscriptions bibliques en plusieurs langues. Sous la toiture était installée, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la Bibliothèque publique. Le clocheton qui domine l'ensemble fut établi de 1886 à 1888.

A la construction du début appartient également la partie de l'aile du midi qui forme angle avec le bâtiment central. Son escalier, son perron et sa porte sont des œuvres de la Renaissance. Les armoiries, en marbre jaune, qui portent la date de 1561, furent martelées lors de l'occupation française. Ce bas-relief serait de l'école de Jean Goujon.

5. GENÈVE - Cité: Palais de Justice.

Propriété de l'Etat.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 126. R. L. 107 (1921) p. 856.

Sur l'emplacement du couvent de Sainte-Claire, construit en 1473 et affecté à l'Hôpital général dès 1536, fut édifié, par l'architecte Vennes, de 1707 à 1712, un bâtiment d'hôpital.

L'Hôpital général céda cet édifice, en 1857, à l'Etat qui en fit le Palais de Justice.

Dans la salle du Tribunal subsiste une ogive de la chapelle du couvent de Sainte-Claire.

6. GENÈVE - Cité: Immeuble Taconnerie 7.

Propriété de l'Etat.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 126. R. L. 107 (1921) p. 856.

Cet immeuble a été construit, en 1715, pour Gabriel de Tournes, de la dynastie des imprimeurs lyonnais établis à Genève pour cause de religion.

Belle rampe en fer forgé.

7. GENÈVE - Cité: Immeuble rue du Puits-Saint-Pierre 4.

Propriété de l'Etat.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 126. R. L. 107 (1921) p. 856.

Immeuble du XVIII^e siècle aux familles de Budé, puis Diodati.

Acheté par l'Etat en 1920.

8. GENÈVE - Cité: Immeuble rue Calvin II, ancienne maison Lullin.

Propriété de l'Etat.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 126. R. L. 107 (1921) p. 856.

Ici s'élevait la maison qu'habita le réformateur Jean Calvin. Le jardin, côté remparts, reste le seul témoin de cette époque avec, peut-être, sa porte d'accès.

Le banquier Marc Lullin fit démolir la maison et construire, à la place, en 1706, un petit hôtel entre cour et jardin.

Acheté, en 1834, par l'abbé Vuarin, curé de Genève, cet immeuble fut, en 1876, incaméré par l'Etat.

9. GENÈVE - Plainpalais: Clinique infantile, rue Prévost-Martin 26.

Propriété de l'Etat.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 126. R. L. 107 (1921) p. 856.

Maison de maître construite entre 1777 et 1786 pour Alexandre-Charles Dunant dit de Bellossier.

De 1830 à 1876, ce fut un hospice pour les pauvres catholiques; il comprenait un hôpital et un orphelinat d'une quarantaine de filles.

Réuni à l'Hôpital cantonal, cet immeuble abrita tout d'abord la Maternité, puis devint clinique infantile.

10. GENÈVE - Cité: Hôtel municipal, rue de l'Hôtel-de-Ville 4.

Propriété de la Ville.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 126. R. L. 107 (1921) p. 857.

Cet hôtel comporte deux corps de bâtiments — l'un sur la promenade de la Treille, l'autre sur la rue de l'Hôtel-de-Ville — séparés par une cour. L'aile sur la Treille a été construite, en 1707, pour Jean-Robert Tronchin. L'aile sur la rue, devenue maison Micheli, puis Butini, a été construite au XVII^e siècle. Plafonds à poutrelles au 1^{er} étage.

Acheté par la Ville, en 1874, pour en faire l'Hôtel municipal.

11. GENÈVE - Cité: Annexe de l'Hôtel municipal, rue de l'Hôtel-de-Ville 5.

Propriété de la Ville.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 126. R. L. 107 (1921) p. 857.

Immeuble reconstruit probablement par l'architecte Billon, en 1753, pour Jean Roques; puis il passe à la famille Grenus, originaire de Tournai, anoblie par Charles Quint en 1553, établie à Genève en 1617.

Le baron François-Théodore-Louis de Grenus, par acte notarié du 27 avril 1847, fit à la Ville de Genève donation de ses immeubles à la rue de l'Hôtel-de-Ville, de la rue du Soleil-Levant, de la rue des Granges et de la rue du Cheval-Blanc, dont les revenus « seront à perpétuité uniquement et exclusivement consacrés à l'élargissement des divers quartiers rigoureusement intérieurs de la ville. Lequel élargissement devra s'opérer par des démolitions successives, destinées à établir, où besoin sera, de petites places publiques, à redresser certaines rues et même à en percer de nouvelles au travers de massifs de maisons trop profonds. »

Par testament, le baron de Grenus fit, de la Confédération, sa légataire universelle pour constituer la « Caisse Grenus des Invalides », au bénéfice des soldats suisses blessés au service de la Confédération, et pour les familles des soldats tués.

12. GENÈVE - Cité: Immeuble Cour Saint-Pierre 2.

Propriété de la Ville.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 126. R. L. 107 (1921) p. 857.

Immeuble construit en 1703 pour Henri Duquesne, ancien officier de marine en France, fils de l'amiral Abraham Duquesne, réfugié pour cause de religion à Genève. Maison surélevée en 1794.

13. GENÈVE - Cité: Tour de l'Île, horloge.

Propriété de la Ville.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 126. R. L. 107 (1921) p. 857.

La tour est le dernier vestige du château de l'Île édifié par l'évêque de Genève Aymon de Grandson, durant les années 1215 à 1218, entre les deux bras du Rhône, pour commander le passage du pont.

Une des particularités de la construction de la tour est due à son appareil extérieur en bossages; gros bossages en roche à la base, dont plusieurs proviennent de monuments romains, petits bossages de molasse plus haut.

Le château de l'Île fut assiégé pendant trois mois et demi, durant le printemps 1278, par le comte de Savoie Amédée qui s'empara de la forteresse, laquelle devint la résidence du vidomne. C'est dans les salles basses de la tour que seront emprisonnés les patriotes genevois défenseurs des libertés de la Ville, en particulier Philibert Berthelier, avant d'être décapité en 1517.

Le château fut démoli en partie en 1530, puis en 1677. Seule la tour subsiste. Sa partie supérieure fut modifiée et pourvue d'une horloge en 1682. En 1897, il était question de raser l'édifice, mais un mouvement populaire parvint à le sauver.

Restauration et nouvelle surélévation, en 1898. Au-devant de la tour, statue de Philibert Berthelier, par Regazzoni, érigée en 1909. Sur la façade est, inscription commémorative du passage de Jules César à Genève.

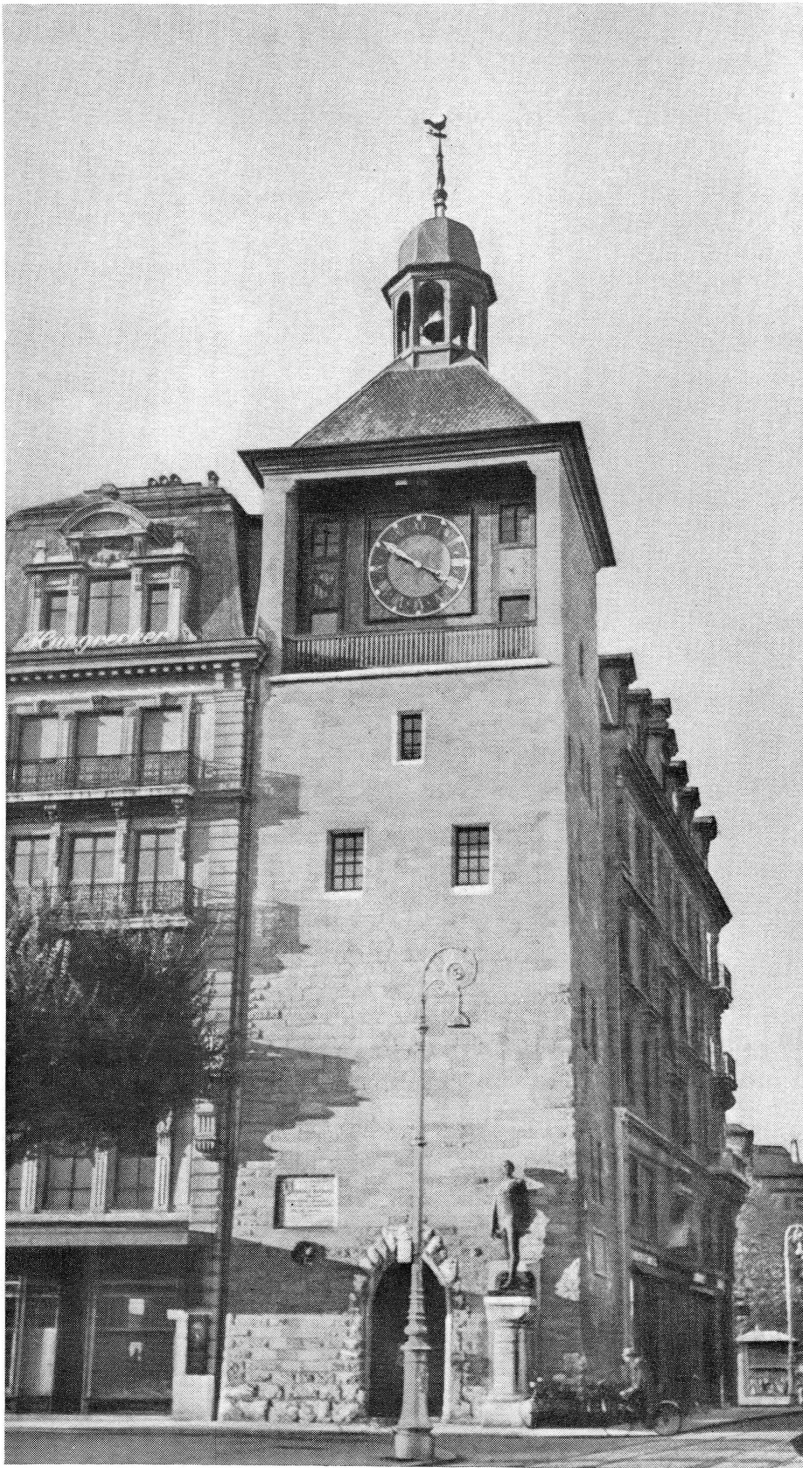


Fig. 4. — Genève, Tour de l'Île.

14. GENÈVE - Cité : Palais Eynard, dans la promenade des Bastions.

Propriété de la Ville.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 126. R. L. 107 (1921) p. 857.

Palais de style italien et français, construit de 1817 à 1820, sur les plans de l'architecte florentin Salucci, pour Gabriel Eynard-Lullin, banquier genevois qui se dévoua à la cause philhellène.

Acheté, en 1891, par la Ville de Genève.

15. GENÈVE - Eaux-Vives : Parc de la Grange.

Propriété de la Ville.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 126. R. L. 107 (1921) p. 857.

Au début du XVIII^e siècle, la famille Lullin fit l'acquisition de ce domaine, y fit dessiner un parc à la française puis construire une belle demeure de style Louis XV, en 1766-1767.

En 1800, cette propriété fut achetée par François Favre.

Son arrière-petit-fils, William Favre, fit don de ce domaine, en 1918, à la Ville de Genève.

L'annexe du XIX^e siècle contient une riche bibliothèque et une statue par Canova.

16. GENÈVE - Cité : Murs sous la Treille.

Propriété de la Ville.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 126. R. L. 107 (1921) p. 857.

Ces murs constituaient un appui, en arrière de l'enceinte fortifiée dite des Réformateurs. Le plus ancien secteur date de 1557; il fut agrandi en 1698, 1705, 1711, 1713.

Restauré en 1939.

17. GENÈVE - Cité : Bastion de Saint-Antoine.

Propriété de la Ville.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 126. R. L. 107 (1921) p. 857.

Il y eut successivement devant la porte des Peyroliers, du côté de Saint-Antoine, trois bastions de défense :

1. celui construit de 1527 à 1534, appelé le Mottet ;
2. celui, plus avancé, construit de 1558 à 1560 avec les pierres de l'église de Saint-Victor ;
3. celui, plus grand encore — l'actuel — construit en 1720.

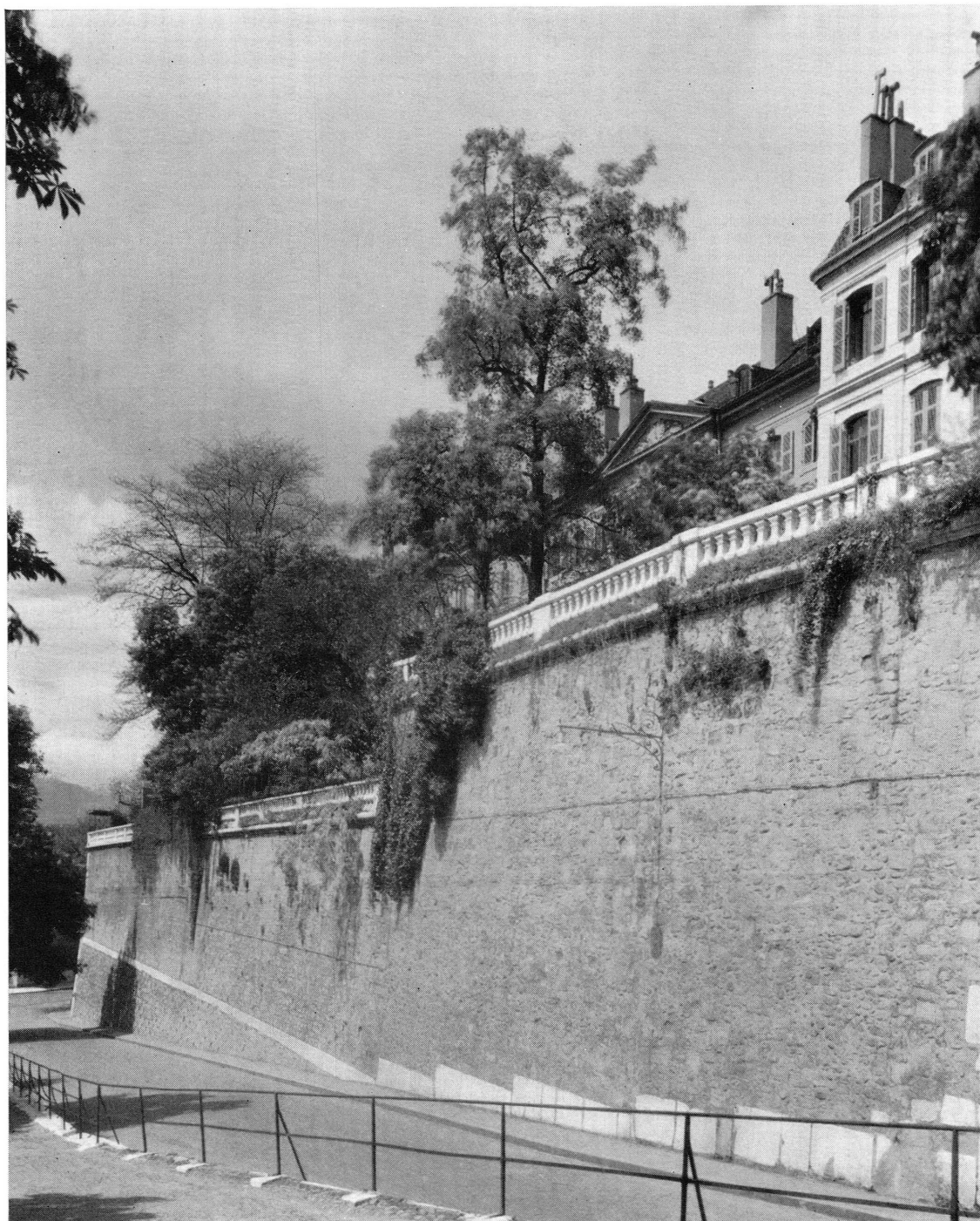


Fig. 5. — Genève, murs sous la Treille.

18. GENÈVE - Cité: Ile Rousseau.

Propriété de la Ville.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 126. R. L. 107 (1921) p. 857.

Autrefois, l'île des Barques servait de chantier de construction et de radoub pour la flotte genevoise.

En 1583, le Conseil résolut de fortifier la Ville du côté du lac, et il chargea Nicolas Bogueret de faire de l'îlot un demi-bastion hexagonal, la pointe tournée vers le large, tandis que l'arrière resterait ouvert pour permettre de tirer les bateaux sur le sable.

En 1825, une campagne populaire s'amorça pour que l'île soit aménagée de telle sorte qu'elle pût évoquer l'île des Peupliers à Ermenonville où Jean-Jacques Rousseau avait désiré que fût établie sa sépulture.

L'île des Barques est devenue l'île Rousseau depuis l'inauguration, en 1835, de la statue du Citoyen de Genève due au sculpteur Pradier.

19. GENÈVE - Cité: Fontaine du Bourg-de-Fourg.

Propriété de la Ville.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 126. R.L. 107 (1921) p. 857.

Fontaine à bassin rond, de forme droite, entouré d'une marche et couronné d'un profil arrondi. Au milieu se dresse un pilier carré portant un goulot sur chacune de ses faces. Ce pilier date de 1817, tandis que le bassin est beaucoup plus ancien.

En dessous de cette fontaine est placé un second bassin plus petit et plus bas, de forme octogonale, allongé. Il servait aux lessives. L'ensemble est encadré de huit bornes.

20. GENÈVE - Cité: Fontaine du Puits-Saint-Pierre.

Propriété de la Ville.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 126. R. L. 107 (1921) p. 857.

Sur la terrasse dominant le Perron, fontaine à bassin circulaire, de roche blanche polie, à profil ventru posé sur une marche.

Ce bassin provient d'une ancienne fontaine située autrefois au bas de la Cité. La colonne centrale octogonale repose sur un socle à forte saillie, et se termine par un chapiteau original.

Cet ouvrage, qui date de 1854, est dû à Rochat-Maury, ingénieur de la ville.



Fig. 6. — Genève, fontaine du Bourg-de-Four.

21. GENÈVE - Cité: Fontaine rue Beauregard.

Propriété de la Ville.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 126. R. L. 107 (1921) p. 857.

En prolongation de la dernière maison au bas de Beauregard, ce petit monument est composé de deux piliers décorés de pilastres réunis par un arc en plein cintre. Le bassin est de forme oblongue. Cette fontaine date de 1844; elle est l'œuvre de Guillebaud, architecte, et Dorcière, sculpteur.

22. GENÈVE - Cité: Fontaine du Grand-Mézel.

Propriété de la Ville.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 126. R. L. 107 (1921) p. 857.

Un bassin en rectangle, terminé à ses deux extrémités en demi-cercle; au milieu, se dresse un pilier octogonal portant deux jets dans la direction des demi-cercles; au-dessous, côté Grand-Rue, accolé à ce bassin principal, s'en trouve un plus petit, rectangulaire, de même hauteur, le tout sur une marche. L'ensemble plutôt sévère est dû à l'architecte Collart, en 1845.

23. GENÈVE - Cité: Fontaine du Molard.

Propriété de la Ville.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 126. R. L. 107 (1921) p. 857.

Un bassin octogonal, avec obélisque de marbre verdâtre, posé sur quatre boulets et couronné d'une boule légère.

Œuvre d'Abeille en 1711, cette fontaine a été plusieurs fois déplacée.

Restaurée en 1954.

24. GENÈVE - Cité: Fontaine de la Fusterie.

Propriété de la Ville.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 126. R. L. 107 (1921) p. 857.

Un bassin droit et uni protégé par six bornes. Au milieu, un socle carré surmonté d'un obélisque très élancé couronné par une boule.

Cette fontaine fut construite en 1773; l'auteur est inconnu.

25. GENÈVE - Cité: Fontaine de Longemalle.

Propriété de la Ville.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 857.

Son bassin octogonal est du même type que celui de la fontaine du Molard. Le socle central supporte un pilier carré s'amincissant dans le haut et couronné d'un chapiteau de profil toscan sur lequel se dresse un vase monumental.

Tandis que l'architecture du bassin et du pilier est de 1774 par Louis Favre, le vase du couronnement paraît être plus ancien et avoir été rapporté d'un autre monument.

26. GENÈVE - Cité: Musée Rath.

Propriété de la Ville.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 857.

Inauguré en 1826, ce bâtiment avait été construit à la suite d'un don des demoiselles Henriette et Jeanne-Françoise Rath, en souvenir de leur frère Simon Rath,



Fig. 7. — Genève, fontaine de Longemalle.

lieutenant-général au service de la Russie, et en souvenir de la famille Rath, originaire de Nîmes, réfugiée à Genève en 1666.

Le musée Rath a appartenu à la Société des Arts jusqu'en 1849, date à laquelle la Ville de Genève fut reconnue seule propriétaire et administratrice.

Sur la façade, plaques de la Reconnaissance française, apposée en 1921, et de la Reconnaissance belge, en 1924.

27. GENÈVE - Cité : Pierre-aux-Dames, jardin des Bastions.

Propriété de la Ville.

Cette pierre a été transportée en 1942, dans la cour intérieure du Musée d'Art et d'Histoire. Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 857.

Le bloc erratique de la Pierre-aux-Dames, sur lequel sont grossièrement sculptées quatre figures (en rapport avec un culte solaire), était posé sur un tumulus près de Troinex, et faisait partie, avec des menhirs, d'un des plus importants ensembles mégalithiques de notre pays, orienté selon les lignes de l'équinoxe.

On pense que ce lieu culturel existait dès la fin de l'âge de la pierre polie et qu'il dura jusqu'à l'époque romaine.

En 1872, la Société d'histoire fait transporter la Pierre-aux-Dames dans le jardin des Bastions.

En 1877, pour élargir la route, le tumulus et ses abords sont rasés; deux menhirs subsistent toutefois dans la région de Troinex.

En 1942, transport de la pierre au Musée d'Art et d'Histoire.

28. LANCY : Parc et château de Pictet de Rochemont, devenu mairie.

Propriété communale.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 857.

A cette demeure se rattache le souvenir du diplomate genevois Charles Pictet de Rochemont, à la ténacité duquel la République de Genève doit le désenclavement de ses territoires ruraux et sa jonction continue avec le sol helvétique, comme l'ont stipulé les traités de 1815 et 1816.

Acheté en 1798 aux Lullin, par la femme de Pictet de Rochemont, ce domaine de Lancy fut transformé en 1817, les vieilles maisons rasées et le château établi sur une terrasse rapportée. Primitivement l'architecte Monod avait créé, à la partie supérieure, une galerie à balustres qui a été remplacée par une toiture.

Du vieux domaine subsiste un pavillon XVIII^e siècle, construit par les Lullin. Le château de Lancy abrita un pensionnat au XIX^e siècle, puis fut acheté par la commune, en 1920, pour devenir mairie et école.

Le parc qui entourait cette demeure a été considérablement amputé du côté de la Praille, pour l'établissement des voies de triage de la gare.

29. BARDONNEX : Commanderie de Compesières.

Propriété des communes de Bardonnex et Plan-les-Ouates et, pour partie, Eglise catholique romaine.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 857.

Monument protégé par la Confédération.

En 1270, l'évêque Aymon de Menthonnay donne l'église de Compesières à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, appelé aussi par la suite de Rhodes, puis de

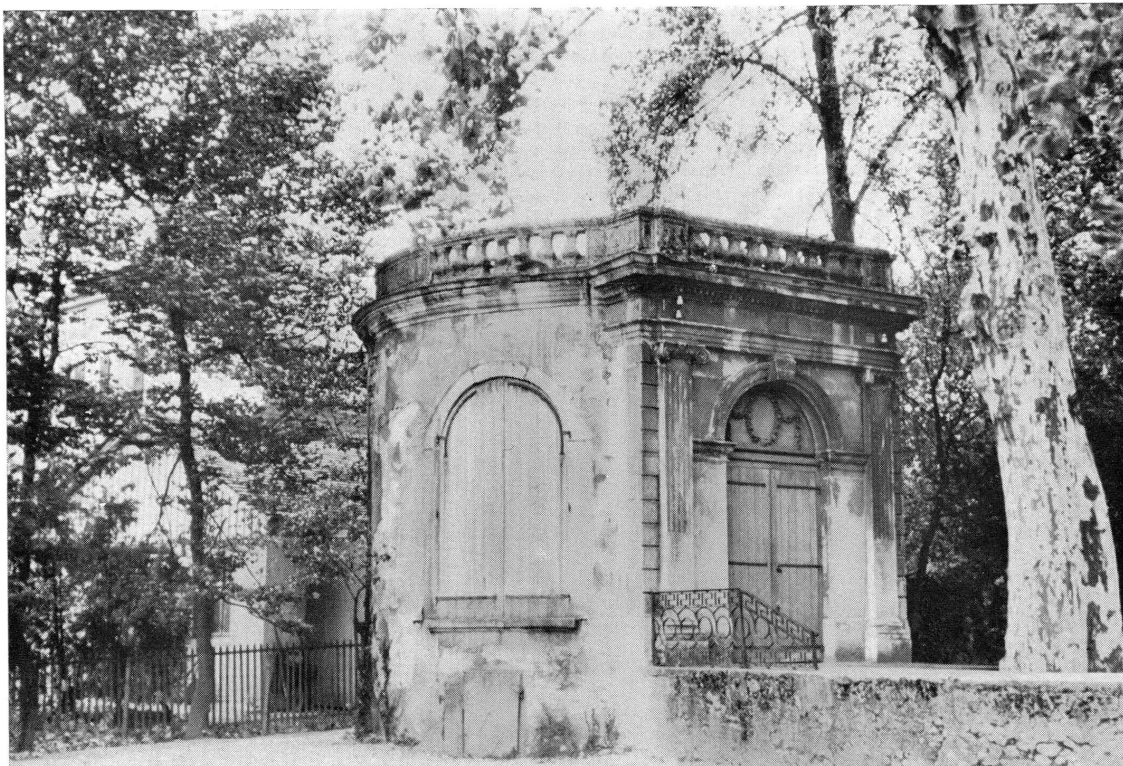


Fig. 8. — Pavillon Lullin à Lancy.

Malte, du nom de ses sièges successifs. C'est la première mention de l'établissement, à Compesières, de cet Ordre auquel succédera l'Ordre des Chevaliers de Rhodes puis, dès 1530, des Chevaliers de Malte.

L'édifice actuel date de 1425, construit par Guy de Luyrieux. Il y eut des réfections et transformations aux XVI^e et XVII^e siècles.

L'aile nord-est et sa tourelle sont marquées au millésime de 1628. De quelques années postérieures est l'aile sud avec sa porte aux armoiries du commandeur Cordon d'Evieu.

La salle dite des Chevaliers — l'actuelle mairie — possède un plafond à poutres apparentes du XV^e siècle, décoré de guirlandes d'animaux, de lansquenets du XVI^e siècle. Cette œuvre picturale a été exécutée par les baillis bernois qui occupèrent la Commanderie de 1536 à 1564.

Après la Révolution, ces bâtiments furent enlevés aux Chevaliers de Malte et sécularisés par les Français. La Commanderie passa entre diverses mains avant d'abriter la mairie de Bardonnex et la cure de Compesières.

Restaurée en 1955 par l'Etat de Genève, avec l'appui de la Confédération et de l'Art Public.



Fig. 9. — Commanderie de Compsières.

30. CAROUGE : Fontaine de la place du Marché.

Propriété communale.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 857.

Bassin octogonal sur emmarchement, surmonté d'une vasque et d'une statue couverte. Erigée vers 1866, œuvre de Blavignac, architecte.



Fig. 10. — Carouge, fontaine de la place du Marché.

31. CAROUGE : Fontaine de la place d'Arve.

Propriété communale.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 857.

Bassin de forme oblongue, droit du côté de l'Arve, avec des angles arrondis du côté de la rue. Au milieu de la partie verticale, repose sur un socle une colonne avec



Fig. 11. — Carouge, fontaine de la place d'Arve.

enroulement de fleurs sculptées. Elle s'inspire de l'ordre corinthien et supporte un vase enguirlandé.

Dessinée par Blavignac, en 1867.

32. CAROUGE : Fontaine rue Ancienne.

Propriété communale.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 857.

Bassin rectangulaire à pans coupés. Au centre, un socle est surmonté d'une colonne torse, puis d'un chapiteau octogonal, enfin d'une boule.

Dessinée, en 1867 également, par Blavignac.

33. CAROUGE : Fontaine de la place du Temple.

Propriété communale.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 857.

Un bassin rectangulaire, de forme droite, avec des cannelures et couronné d'un profil arrondi. Au centre, une base élevée que surmonte une colonne flanquée de quatre colonnettes; le tout coiffé par un pinacle gothique dont les galbes sont marqués des armoiries de Carouge, de Genève et de la Suisse. Millésime de 1867.

Deux goulots, des chimères de bronze, sont établis dans le sens de la longueur du bassin.

Fontaine dessinée par Blavignac.

34. GENÈVE - Cité : Chapelle des Macchabées.

Propriété de l'Eglise nationale protestante.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 858.

Fondée par le cardinal de Brogny et desservie par un collège de prêtres dont le supérieur portait le titre d'archiprêtre, la chapelle de Notre-Dame, dite des Macchabées a été terminée en 1404. Elle était destinée à recevoir le tombeau du cardinal et ceux de sa famille.

Remarquable par ses proportions, cette chapelle appuyée au bas-côté ouest de la cathédrale, en demeure distincte par son style gothique flamboyant d'influence bourguignonne. Longue de 20 mètres environ, elle atteint à son faite 27 mètres.

Le tombeau, œuvre de Prindale, collaborateur de Claus Sluter à Dijon, a été détruit au XVI^e siècle par les iconoclastes.

Divisée en deux étages par des poutres, la chapelle des Macchabées servit de dépôt, puis d'auditoire de théologie pour l'Académie, durant plus de deux siècles.

Restaurée de 1878 à 1888, la chapelle des Macchabées subit une réfection extérieure complète en 1940.

35. GENÈVE - Cité: Cathédrale de Saint-Pierre.

Propriété de l'Eglise nationale protestante.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1821) p. 858.

Sur les ruines d'une première église incendiée, le roi des Burgondes Sigismond fit construire, au début du VI^e siècle, une basilique dont l'abside donnait par un étroit couloir, sur une rotonde prévue probablement pour un tombeau royal.

Placée sous le vocable de Saint-Pierre et de Saint-Paul, puis de Saint-Pierre-ès-Liens, la cathédrale fut consacrée par saint Avit, archevêque de Vienne. Elle subit des modifications vers la fin du X^e ou au début du XI^e siècle.

Dès 1150 environ, sous l'évêque Arducius de Faucigny, la cathédrale est reconstruite. C'est celle qui est parvenue jusqu'à nous. La base du chœur date de 1160 environ; l'édifice était à peu près terminé vers 1232, avec arcs en tiers-point, triforium et série de hautes fenêtres; il subira maintes réparations et transformations à la suite d'incendies. Une ancienne porte latérale qui donnait alors sur le cloître est demeurée un excellent témoin de l'architecture romane bourguignonne.

Les tours du sud et du nord datent des XII^e et XIV^e siècles; mais celle du sud fut restaurée et surélevée au début du XVI^e siècle par le maître d'œuvres Jacques Rossel de Scientrier.

La cathédrale, dont la construction a duré longtemps, est un édifice de transition où le style gothique primitif s'associe au style roman, et qui décèle des éléments divers, surtout bourguignons et de la vallée du Rhône, avec, sauf le chœur, un plan d'influence cistercienne.

L'uniformité de l'architecture de la cathédrale n'est qu'apparente. En réalité, les parties basses de la nef et des bas-côtés, le transept et l'abside, les étages supérieurs de l'édifice sont trois régions qui expriment des époques différentes. Les voûtes de la nef, par exemple, ont été construites au début du XV^e siècle.

Un porche d'entrée néo-classique a remplacé l'ancienne façade gothique, en 1756. Il est l'œuvre de l'architecte italien Alfieri.

L'extérieur a été restauré et en partie modifié, à partir de 1888; c'est ainsi que la flèche entre les deux tours a remplacé, en 1895, une flèche ancienne beaucoup plus petite.

Restauration du porche et enlèvement des grilles, 1943; restauration des voûtes, 1944.

Dès 1535, la cathédrale est devenue un temple réformé où ont prêché Farel, Calvin et Bèze. Dès avant la Réforme, le Conseil général des citoyens s'y réunissait. Les grandes manifestations de la République comme la prestation de serment du Conseil d'Etat continuent de s'y dérouler.

La *chapelle du Portugal*, dans le croisillon nord du transept, est ainsi appelée parce qu'y fut ensevelie Emilie de Nassau († 1629) fille de Guillaume le Taciturne, épouse d'un des fils du roi de Portugal.

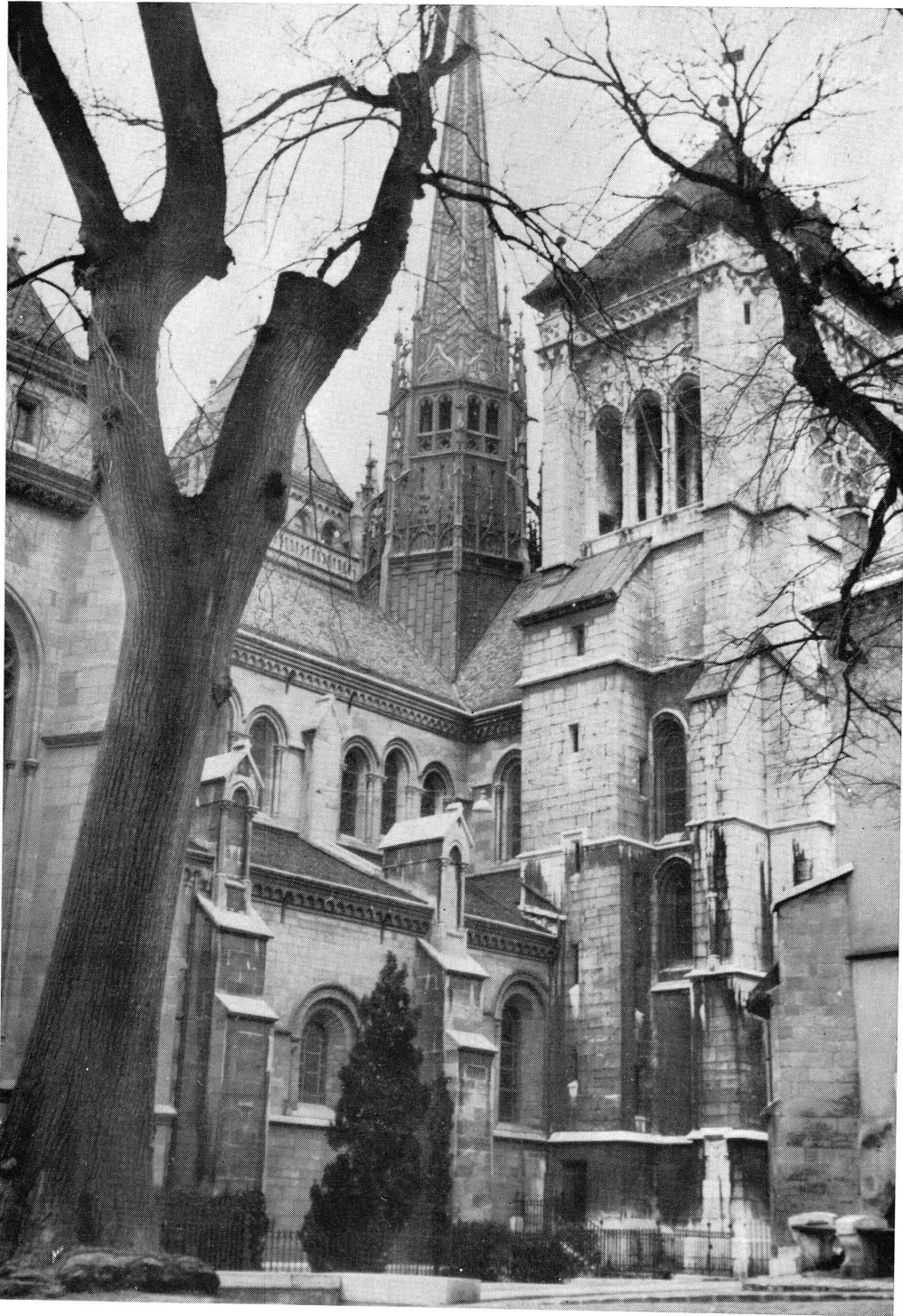


Fig. 12. — Genève, cathédrale de Saint-Pierre.



Fig. 13. — Intérieur de la cathédrale de Saint-Pierre.

La *chapelle de Rohan*, dans le croisillon sud, abrite le mausolée du duc Henri de Rohan (1579-1638), de sa femme et de son fils. Il fut le chef des Huguenots français, et blessé mortellement à la bataille de Rheinfelden durant la guerre de Trente Ans. La statue qui surmonte le tombeau est moderne (1889).

Le long des murs, près de l'entrée, sont disposées des dalles funéraires d'anciens évêques et chanoines, du XV^e siècle et du début du XVI^e siècle. Inscriptions commémoratives du poète huguenot Agrippa d'Aubigné, de la Restauration de la République en 1813, du premier culte œcuménique (à droite), de la Réformation (à gauche).

Les stalles datent du XV^e siècle, mais proviennent d'autres églises, en partie de la chapelle des marchands florentins du couvent de Rive.

Les vitraux sont tous modernes, ceux du chœur étant des copies des originaux du XV^e siècle, déposés au Musée d'art et d'histoire.

Les cloches, dans les tours et la flèche, sont la cloche des Heures (1460), la Belle-rive (1472), la Collavine (1609), l'Accord (1845), qui convoque le Grand Conseil. La Clémence, la plus célèbre des cloches genevoises et qui annonce toutes les grandes manifestations religieuses et nationales — refondue — a remplacé celle qui fut donnée, en 1407, par l'antipape d'Avignon Clément VII, dernier comte du Genevois. Le Rappel (XV^e siècle), l'Eveil (1845), le Tocsin ou cloche d'argent (1509), la seconde cloche des Heures (1709). Le carillon actuel est du début du XX^e siècle.

Les orgues datent de 1907.

36. GENÈVE - Cité: Temple de l'Auditoire.

Propriété de l'Eglise nationale protestante.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 858.

A cet emplacement, sur bases romaines, s'est élevée probablement à la fin du Ve siècle, une première église épiscopale avec vaste narthex, abside circulaire et crypte sous l'autel.

Au XI^e siècle, on a reconstruit tout l'édifice, établi un chœur carré, supprimé la crypte et le narthex, établi deux travées. Cette église dédiée à Notre-Dame n'est citée qu'à partir de 1225 et n'est devenue paroissiale qu'au XIII^e siècle. Plusieurs fois restaurée, elle a été rattachée à la chapelle des Macchabées en 1420. Au XV^e siècle, elle fut remaniée; on établit un nouveau chœur polygonal en 1445 et de nouvelles chapelles, au nord. L'église qui n'avait alors qu'un plafond en charpentes visibles, fut alors pourvue également de voûtes.

A la réforme, cette église devient l'Auditoire où enseignait Calvin. John Knox y prêcha pour la communauté anglo-écossaise.

En 1874, le sanctuaire est complètement transformé; on détruit la première travée et, au-dessus du vaisseau, on ajoute un étage de bureaux pour le Consistoire.



Fig. 14. — Genève, temple de la Madeleine.

Menaçant ruine, le bâtiment est désaffecté en 1940. Mais, dès 1955, on restaure l'Auditoire pour le rétablir dans son état primitif du temps de Calvin. Il deviendra le centre de l'Alliance réformée mondiale.

Découverte de nombreuses dalles funéraires des XIV^e et XV^e siècles.

37. GENÈVE - Cité: Temple de la Madeleine.

Propriété de l'Eglise nationale protestante.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 858.

L'église actuelle de la Madeleine date des XIV^e et XV^e siècles; elle recouvre les fondations de trois édifices religieux antérieurs qui se sont succédé depuis l'époque mérovingienne. Les fouilles de ces édifices sont visibles dans le sous-sol. Seuls avec quelques pans de murs, les piliers à l'entrée du chœur et l'arcade en plein cintre de l'ancien transept au sud sont antérieurs à l'année 1430, date du terrible incendie qui embrasa tout le quartier. Le clocher de la Madeleine resta toutefois debout. C'était déjà le clocher actuel, mais il avait une flèche que le Conseil « dérochera » au XVI^e siècle et remplacera par un petit toit en capuchon. La cloche a résisté à l'embrasement. C'est aujourd'hui la plus vieille du canton; elle date de 1420 et on l'appelle le « Grillet », c'est-à-dire le grelot.

Après l'incendie, l'église fut reconstruite, en quelques années, en style gothique attardé, sur le plan d'une seule nef éclairée par des fenêtres hautes et par un petit croisillon. La clé de voûte et les nervures du chœur portent les armoiries de la famille de Rolle.

Les chapelles latérales furent édifiées sans ordre, et après coup. Celles du côté nord ont été, par la suite, démolies ou diminuées; subsistent celles du côté nord, sauf la première à droite, la chapelle Destri qu'on appelait, à tort, la chapelle de la Mule, détruite au XIX^e siècle, pour élargir la rue.

Restaurée en 1846 et 1920.

38. GENÈVE - Cité: Temple de Saint-Gervais.

Propriété de l'Eglise nationale protestante.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 858.

Une basilique carolingienne, dont quelques restes se voient dans la crypte, est englobée au XI^e siècle, dans une plus vaste église romane qui sera transformée, par le sire de Gex, après adjonction de chapelles, après 1345, date de l'incendie du bourg de Saint-Gervais.

Les réparations du XIV^e siècle devaient être très insuffisantes; l'édifice fut complètement reconstruit vers 1435, sous l'épiscopat de François de Mies dont les armoiries figurent sur une face du clocher. C'est l'église actuelle, en style gothique



Fig. 15. — Genève, temple de Saint-Gervais.

tardif, à laquelle en 1478, vient s'ajouter, à l'angle nord, la chapelle du Saint-Esprit (aujourd'hui chapelle de l'Escalade).

Dans la chapelle de la Vierge, fresques du XV^e siècle.

Dans la chapelle de l'Escalade, vitraux commémoratifs posés en 1902 et 1952; monument des morts de l'Escalade, érigé en 1895.

Dans l'église stalles de noyer du XV^e siècle, provenant peut-être de la chapelle des Florentins, au couvent de Rive.

Au mur extérieur, rue des Corps-Saints, monument funéraire des victimes de l'Escalade, placé en 1603, gravé par Bogueret.

Cloches de 1493 (diamètre 0,98), du XVI^e siècle (diamètre 0,91) de 1786 (diamètre 1,27).

Les orgues ont été restaurées en 1941. Restauration de l'église 1902-1904, du clocher 1930.

39. GENÈVE - Cité: Temple de la Fusterie.

Propriété de l'Eglise nationale protestante.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127 R. L. 107 (1921) p. 858.

Ce temple fut érigé en 1714 par l'architecte Vennes. C'est le seul exemple d'architecture religieuse protestante dans le périmètre de la Cité; il rappelle, par son style, le temple de Charenton, près de Paris, dont la démolition ordonnée par Louis XIV avait profondément affligé les protestants français.

Les fenêtres sont séparées par des pilastres peu saillants; le tout est dominé par un attique à fronton cintré, flanqué de volutes qui viennent buter contre des piédestaux surmontés de vases. La salle de culte est entourée de galeries avec colonnes à deux étages. Cloches de 1607 (provenant de l'horloge du Molard), de 1678, de 1699.

Le temple de la Fusterie a été restauré en 1912.

40. AVULLY : Temple.

Propriété de l'Eglise nationale protestante.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 858.

Jusqu'en 1714, les paroissiens d'Avully allaient au culte à Chancy. A partir de cette date, ils furent rattachés à la paroisse de Cartigny. En 1716, la Seigneurie acheta une grange isolée (c'est-à-dire sans murs mitoyens) pour la transformer en église. En 1834, la façade du temple fut reconstruite. Paroisse indépendante de 1838 à 1943, Avully est à nouveau desservie par le pasteur de Chancy.

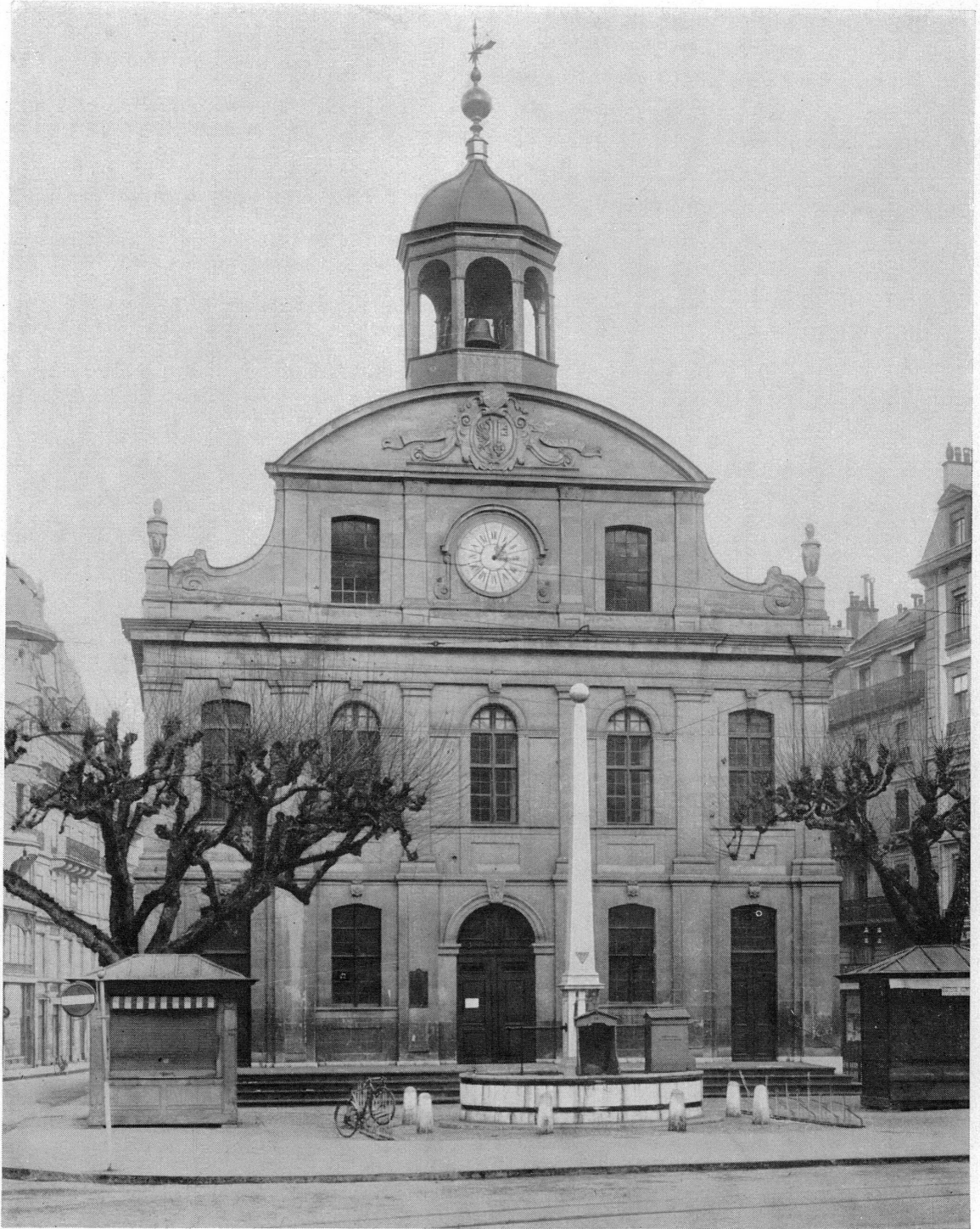


Fig. 16. — Genève, temple de la Fusterie.

41. CAROUGE : Temple.

Propriété de l'Eglise nationale protestante.
Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 858.

Offrant à l'origine 750 places, car la paroisse s'étendait alors de Plainpalais à Veyrier, à Bardonnex et à Lancy, le temple de Carouge fut construit de 1818 à 1822, en style néo-classique par Brocher.

Une première restauration eut lieu en 1905, puis, dès 1918, des sculptures du pasteur Ernest Christen et des fresques d'Hermès firent, du temple de Carouge, le premier en date des sanctuaires protestants entièrement décorés dans le canton de Genève.

42. CARTIGNY : Temple.

Propriété de l'Eglise nationale protestante.
Arrêté 30 décembre 1921.
Genava I, p. 127. R. L. 107 (1921) p. 858.

L'église médiévale de Cartigny, dédiée à Saint-Georges, devint temple en 1536, de dépendance genevoise en 1554, de souveraineté de la République, en 1754.

Tout l'édifice fut reconstruit en 1772 et aggloméré avec le presbytère. En forme de large hémicycle, ce temple est caractéristique des constructions religieuses protestantes rurales du XVIII^e siècle.



Fig. 17. — Temple de Cartigny.

43. CÉLIGNY : Temple.

Propriété de l'Eglise nationale protestante.
Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127 R.L. 107 (1921) p. 858.

L'église de Céligny, citée au XV^e siècle sous le vocable de Notre-Dame, passa à la Réforme en 1536. Ce sanctuaire a subi passablement de transformations. Le chœur a été démoli en 1806, mais il subsiste le clocher à alvéoles qui, bien que modifié, est caractéristique des petits édifices religieux de la rive droite.



Fig. 18. — Temple de Céligny.

44. CHÊNE-BOUGERIES : Temple.

Propriété de l'Eglise nationale protestante.
Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 858.

Ce temple fut construit de 1756 à 1757 sur les plans de Jean-L. Calandrini, mathématicien, pour remplacer l'ancien sanctuaire situé sur la rive gauche de la Seymaz attribuée à la Savoie, en vertu du traité de Turin de 1754.

Sa façade, et son intérieur ovale, sont caractéristiques de l'architecture religieuse protestante du XVIII^e siècle. Bancs anciens, cloche de 1739.



Fig. 19. — Temple de Chêne-Bougeries

45. DARDAGNY : Temple.

Propriété de l'Eglise nationale protestante.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p.127. R. L. 107 (1921) p. 858.

L'ancienne église de Dardagny tombant en ruine, Jean Vasserot, seigneur de Châteaueux-Dardagny fit reconstruire l'édifice religieux, en 1723.

Les travaux de restauration, en 1942, ont fait apparaître des fresques aux armes des Vasserot, et de leurs successeurs à la seigneurie de Châteaueux, les Horngacher.

46. GENTHOD : Cure et cloche du temple.

Propriété de l'Eglise nationale protestante.
Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 858.

Cure. Construite pour Pierre Picot vers le milieu du XVIII^e siècle, cette résidence avec fronton passa aux familles Argand, puis Mouchon. La Société économique l'acheta en 1837 pour en faire la demeure du pasteur de Genthod.

Cloche du temple. La petite cloche (diamètre 80 cm.) du temple de Genthod date de l'année 1421. Elle avait été fondue à Genève pour l'église de Balleyson (Haute-Savoie) et fut prise comme butin de guerre par les troupes genevoises durant la campagne de 1589. Le Conseil la donna, en 1648, au temple de Genthod.

47. GY : Temple.

Propriété de l'Eglise nationale protestante.
Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 858.

Le temple de Gy a été construit par la Seigneurie de Genève, de 1609 à 1611. Il possède un clocher carré et un porche très simple.

48. JUSSY : Temple.

Propriété de l'Eglise nationale protestante.
Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 858.

Construite et transformée du XIII^e au XV^e siècle, l'église de Jussy était placée sous le vocable de Marie-Madeleine. De style gothique, ce sanctuaire possédait six chapelles. Il conserve, du XV^e siècle, une magnifique stalle en bois sculpté, appelée stalle de Brogny. Les anciens fonts baptismaux servent de socle à la chaire.

En 1536, la Réforme est établie dans le Mandement de Jussy. Les chapelles sont démolies en 1821, sauf celle qui sert de sacristie; dix ans plus tard, le clocher est reconstruit et abaissé. Dernière restauration et peinture du chœur, en 1920.

49. DARDAGNY : Chapelle de Malval.

Propriété de l'Eglise nationale protestante.
Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R.L. 107 (1921) p. 858.

Dans son gros-œuvre, le temple de Malval remonte au moyen âge. C'était alors une église paroissiale sous le vocable de Marie-Madeleine.

A la Réforme, Dardagny, Malval et Russin ne formèrent plus qu'une paroisse.

L'originalité de la chapelle de Malval est d'avoir longtemps possédé un clocher distant de l'église de plusieurs centaines de mètres. Il avait été élevé, en bois, en 1757, sur une colline, de manière que la cloche se fît entendre au loin, par-dessus le val de la London. Cette tour de bois fut détruite en 1932 et remplacée, sur le temple, en



Fig. 20. — Temple de Gy.

1938, par un clocheton à alvéoles s'inspirant de ceux de Peissy et de Bourdigny, dans la vieille tradition locale.

50. SATIGNY : Chapelle de Peney.

Propriété de l'Eglise nationale protestante.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 858.

Au moyen âge, Peney, centre du Mandement où s'élevait un château épiscopal et un bourg, était le siège d'une paroisse. Elle périclita au XV^e siècle, puis pendant les guerres d'indépendance du début du XVI^e siècle. A la Réforme, l'église de Peney fut réunie à la paroisse de Satigny; les cultes y furent maintenus; c'était ce que l'on appelait la « prière de Peney ».

La chapelle, qui fut plusieurs fois modifiée, tient son architecture générale du milieu du XVIII^e siècle (1749).

Une niche en pierre dure, marquée de quelque élégance, a remplacé la traditionnelle alvéole romane.

51. VANDŒUVRES : Temple.

Propriété de l'Eglise nationale protestante.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 858.

Les substructions et la tour de l'église de Vandœuvres datent du XIII^e siècle. Ce sanctuaire établi sur terre de Chapitre, passa à la Réforme en 1536 mais ne fut réellement reconnu genevois qu'au traité de Turin de 1754.

Le temple fut restauré en 1716, 1739, 1915; à cette dernière date, la chaire fut mise du côté de l'entrée primitive, et le plafond remplacé par une voûte.

52. GENÈVE - Cité : Eglise luthérienne.

Propriété privée.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 858.

En 1762 le château de Coudrée, au bas du Bourg-de-Four, fut acheté par le prince de Hesse qui fit démolir l'édifice pour élever, sur son emplacement, la maison de l'église luthérienne qu'on inaugura le 9 février 1766.

Beau portail en fer forgé.

53. GENÈVE - Cité : Eglise de Saint-Germain.

Propriété de l'Eglise catholique-chrétienne.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 858.

Les substructions d'une basilique chrétienne primitive du IV^e siècle ont été retrouvées en 1906, ainsi que les fragments d'un autel de la même époque qui a été



Fig. 21. — Genève, église de Saint-Germain.

reconstitué dans une chapelle latérale de l'église. Avec de légers remaniements après l'incendie dû à la guerre de l'an 500, cette basilique, qui prendra le nom de Saint-Germain l'Auxerrois, subsiste jusqu'au XII^e siècle, sans doute. Lui succéda une église romane qui fut détruite à son tour, dans le grand incendie de la ville en 1334, et reconstruite peu après.

L'église actuelle date principalement du XV^e siècle. Elle est de style gothique attardé. L'histoire de ses chapelles latérales n'a pas encore été étudiée.

Attribuée à la Réforme, aux cultes en langues étrangères, elle servit ensuite d'arsenal et de grenier à blé, d'où la porte du XVIII^e siècle qui donnait, du chœur, sur la rue des Granges. Le Conseil général des citoyens s'est réuni parfois à Saint-Germain.

Consacrée à nouveau au culte catholique pendant l'occupation française, Saint-Germain fut ornée de boiseries provenant de la chapelle de Ripaille. En 1873, le culte vieux-catholique y fut établi.

Un incendie en 1905 détruisit le toit du clocher ainsi que les combles et fut suivi d'une réfection intérieure.

54. LANCY : Eglise de la Trinité, au Grand-Lancy.

Propriété de l'Eglise catholique-chrétienne.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 858.

En 1699, le curé Benoit Pontverre, de Confignon, établit à Lancy une chapelle de seize pieds de long; elle fut pendant un siècle le sanctuaire catholique le plus proche de Genève. On l'agrandit (c'est la nef actuelle) en 1732, grâce à la libéralité des rois de Sardaigne; les baies gardent le caractère de cette époque. Au début du XX^e siècle, le clocher-porche trapu à la mode savoyarde fut détruit et remplacé par un clocher latéral de style « village suisse »; le porche et une nouvelle abside furent créés également.

55. COLLONGE-BELLERIVE : Eglise.

Propriété de l'Eglise catholique-romaine.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 859.

Mentionnée pour la première fois, sous le vocable de Saint-Léger, dans la visite épiscopale de 1412, l'église de Collonge-Bellerive fut reconstruite avant 1518; elle fut en partie réédifiée en 1792, puis transformée de 1825 à 1837.

Le clocher date de 1825.

Un christ au tombeau, sculpture sur bois attribuée au XVII^e siècle, est conservé sous l'un des autels latéraux. Cette œuvre provient de l'extérieur. Fonts baptismaux du XV^e siècle.



Fig. 22. — Grand-Lancy, église de la Trinité.



Fig. 23. — Eglise de Confignon.

56. CONFIGNON : Eglise.

Propriété de l'Eglise catholique-romaine.
Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 859.
Monument protégé par la Confédération.

Cette église relevait du prieuré bénédictin de Saint-Jean, au milieu du XII^e siècle. Le chœur, carré, voûté en ogive doit dater de la fin du XV^e siècle et l'autel du XVI^e siècle. La nef courte et large, sans bas-côtés, paraît avoir été reconstruite vers la fin du XVII^e siècle. Le retable, la chaire et les fonts baptismaux sont de la même époque.

Le clocher fut surélevé en 1871 et l'ensemble de l'église restauré en 1905.

Jouxtant l'église et communiquant avec le chœur par une arche gracieuse que ferme une grille de bois sculpté, se trouve la Chapelle des Seigneurs, dédiée à Saint-Georges. Elle est de style gothique et avait été fondée en 1322 par Gautier de Confignon, vidomme de Genève dépossédé par la Savoie.

Cette chapelle fut décorée en 1714, durant le ministère du curé Pontverre, par un peintre inconnu. Ces fresques constituent un ensemble unique dans le canton de Genève. Elles se composent du portrait du cardinal de Tournon, dont la famille possédait la seigneurie de Confignon, des images des évangélistes, de curieux symboles accompagnés de devises et de textes tirés de l'Écriture sainte et des Pères de l'Eglise se rapportant à l'Eucharistie et à la présence réelle.

Comme l'indique l'inscription incomplète — mais dont on possède le texte — qui figure sous son portrait, le cardinal Maillart de Tournon fut commissaire et visiteur apostolique général en Chine et dans le Royaume des Indes orientales. Il joua un rôle important dans l'évolution missionnaire du début du XVIII^e siècle.

En mars 1728, Jean-Jacques Rousseau, âgé de 16 ans, fuyant Genève, s'arrêta quelques jours chez le curé Pontverre.

57. ONEX : Eglise.

Propriété de l'Eglise catholique-romaine.
Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 859.

La vieille église datant du XV^e siècle, sécularisée par les Bernois en 1536, puis rachetée par les communiens, fut rebâtie plus grande en 1724, par le Conseil de Genève. Elle possède de grandes fenêtres à linteaux cintrés, à droite et à gauche de la porte et dans les murs latéraux. Son clocheton, posé sur la face du pignon d'entrée, domine une horloge rustique à une seule aiguille sur cadran de bois peint.

Au traité de Turin, de 1754, Onex passa à la souveraineté savoyarde et l'église, l'année suivante, au culte catholique qui continue d'y être célébré par le curé de Confignon.

La première étape d'une restauration complète a été entreprise en 1955.



Fig. 24. — Eglise d'Onex.

58. CORSIER : Eglise.

Propriété de l'Eglise catholique-romaine.
Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 859.

Première mention en 1323 de la paroisse qui sera placée, en 1374, sous le « personnat » du Chapitre cathédral de Genève. Au XVI^e siècle, les Bernois, puis les Genevois, rattachent les habitants aux paroisses protestantes voisines. Un curé est rétabli en 1600 et l'église sera transformée. Agrandissement du sanctuaire en 1828 et réparation du clocher en 1865.

59. HERMANCE : Eglise.

Propriété de l'Eglise catholique-romaine.
Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 859.

Le premier sanctuaire d'Hermance doit dater du XI^e siècle; il fut remplacé en 1247 par un édifice religieux qu'établit Aimon II de Faucigny et dont témoignent les trois fenêtres romanes du chœur. Dans la suite, des chapelles furent ajoutées, dont celle de la Visitation dite parfois de Sainte-Catherine, en 1471. A cette dernière date, le sanctuaire principal fut également profondément remanié. Durant les guerres de 1536 et surtout celles de 1589-1590, le bourg d'Hermance fut saccagé et l'église partiellement détruite. On la répara, mais la construction totale ne fut entreprise qu'en 1679.

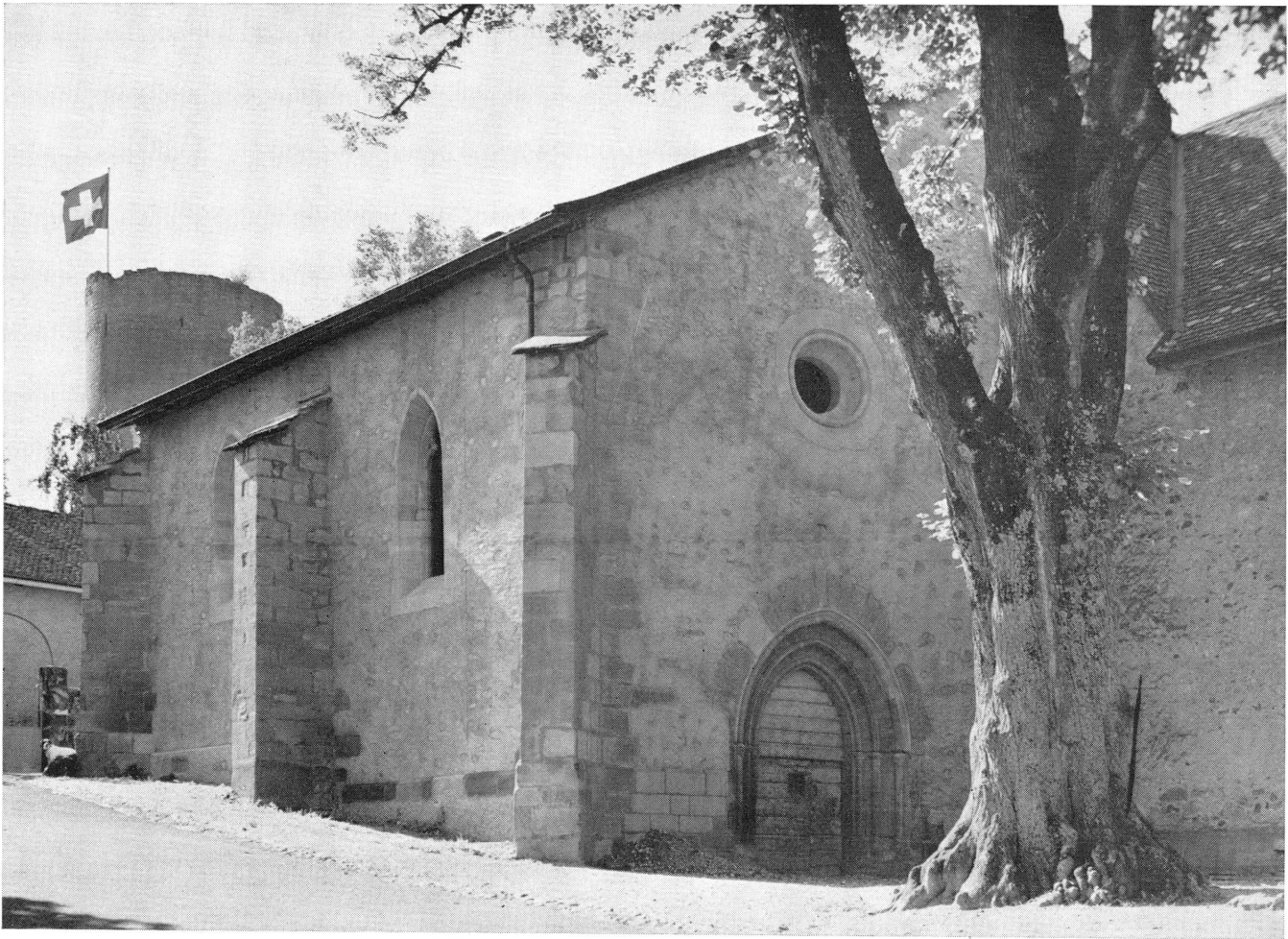


Fig. 25. — Eglise d'Hermance.

La base du clocher-porche appartient au sanctuaire du XV^e siècle; sa partie centrale relèverait des restaurations des XVII^e et XVIII^e siècles; la couverture du clocher, presque en forme de bulbe, muni de « tavillons » métalliques, et surmonté d'une petite coupole sur haut tambour octogonal, datait du début du XIX^e siècle. Incendié par la foudre en 1955, ce clocher a été reconstruit l'année suivante.

Chapelle de la Visitation. Fondée par Isabelle de Menthon en mémoire de son époux Rodolphe d'Allinges, cette chapelle qui communiquait autrefois par un arc grillagé avec l'église est un bel exemple d'architecture gothique rurale de la fin du XV^e siècle. Elle se compose de deux travées voûtées en ogives avec arc doubleau, nervures et formerets. Le bénitier du XV^e siècle, qui sans doute lui appartenait, a été transporté dans le clocher-porche.

La chapelle de la Visitation est en cours de restauration. Sur l'autel, Christ du XV^e siècle de provenance extérieure.

60. HERMANCE : Tour.

Propriété privée.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 859.

Etabli et fortifié en 1247 par Aimon II de Faucigny, le Bourg-d'en-Haut d'Hermance fut pourvu, en 1338, d'une tour-donjon circulaire qui constitue aujourd'hui le seul témoin de ces défenses militaires médiévales avec l'enceinte au sud du bourg.

Construite en molasse du lac par le maître d'œuvres Mermet Rosset de Bonne, pour le compte du Dauphin de Viennois, dernier sire de Faucigny, cette tour est un bel exemple d'architecture militaire. On y accédait de l'extérieur au moyen d'échelles, par une petite porte située à la hauteur du premier étage. De là, on gravissait un escalier tournant pratiqué dans l'épaisseur des murs où se trouvaient aussi quelques cellules dans lesquelles des prisonniers ou des gardes ont laissé des graffitis. Le sommet de la tour est, à l'intérieur, voûté en coupole. Primitivement le tout était surmonté d'une série de créneaux et recouvert d'un toit en poivrière.

61. THONEX : Eglise.

Propriété de l'Eglise catholique-romaine.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 859.

Du sanctuaire médiéval subsiste seule la chapelle de la Vierge qui doit dater du XIV^e siècle. L'église fut désaffectée à l'époque de la Réformation, puis rendue au culte catholique en 1601; l'un de ses prêtres fut alors le jésuite Alexandre Hume qui participa à l'Escalade de Genève.

L'église fut démolie (sauf la chapelle précitée et la tour) et reconstruite de 1705 à 1707.

Restauration en 1953.

Dans la chapelle de gauche, portrait ancien de Mgr Michel Gabriel de Rossillon de Bernex, enfant de la paroisse, baptisé à Thônex en 1657.

62. GRAND-SACONNEX : Eglise.

Propriété de l'Eglise catholique-romaine.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921) p. 859.

Sanctuaire d'expression cistercienne, des XII^e et XIII^e siècles, dont subsiste le chœur avec voûte pleine en berceau brisé, avec des tufs appareillés.

Le transept est constitué par deux chapelles de part et d'autre de la croisée; celle du sud, dite de Saint-Joseph, est antérieure au XV^e siècle (mais la voûte fut refaite en 1837); celle du nord, chapelle des seigneurs de Saconnex, dédiée maintenant à Notre-Dame, est de la fin du XV^e siècle; cette dernière chapelle contient les dalles funéraires de Pierre et de Guillaume de Saconnex, morts à la fin du XV^e siècle.

En 1837, l'ancienne nef fut démolie et reconstruite, de même que le clocher.

Restauration en 1945 et adjonction d'un mobilier liturgique s'inspirant du style chrétien primitif et médiéval. L'autel a été établi sur le modèle de celui de Montréal en Bourgogne, aujourd'hui détruit (commencement du XIII^e siècle).

63. SORAL : Eglise.

Propriété de l'Eglise catholique-romaine.

Arrêté 30 décembre 1921. *Genava* I (1923) p. 127. R. L. 107 (1921).

Construite en 1831, après la séparation de Soral de la paroisse savoyarde de Thairy.

Restauration du clocher en 1926.

64 A et B. CONFIGNON : Bords de l'Aire.

Propriété privée.

Sont classées comme sites protégés 30 parcelles des feuilles 4, 5, 6, 8, 9, 10, 15 du cadastre de la commune de Confignon.

Arrêté 19 septembre 1934. R. L. 120 (1934) p. 169-170.

Modification pour 3 parcelles.

Arrêté 16 janvier 1935. R. L. 121 (1935) p. 7.



Fig. 26. — Eglise de Soral.

65. GENÈVE - Cité: Immeuble rue du Puits Saint-Pierre N° 6, ancienne maison Tavel.
Façade avec tour, caves, cour avec escalier, puits dans le jardin.

Propriété privée, achetée ensuite par l'Etat.
Arrêté du 18 décembre 1923. F. A. 28 janvier 1924. *Genava* II (1924) p. 81.

La plus ancienne maison de Genève appartient au moyen âge à la famille Tavel qui occupa, dès le XII^e siècle, un rang élevé dans la bourgeoisie genevoise et qui participa, avec quelques-uns de ses représentants, à la lutte pour la défense et l'accroissement des libertés communales.

La maison Tavel, mentionnée pour la première fois en 1303, existait déjà auparavant. Une partie des deux profondeurs de caves présente, en effet, par ses

robustes arcades et ses piliers massifs, tous les caractères de l'architecture du XII^e siècle.

Lors du grand incendie de la ville haute en 1334, la maison Tavel fut ravagée; on la reconstruisit et, de nos jours, reste la façade, mutilée il est vrai, mais riche en détails intéressants, en particulier les fenêtres à meneaux du premier étage, les cordons moulurés, les bustes et masques d'ornementation et la tourelle en encorbellement.

A la fin du XV^e siècle la maison Tavel passa en d'autres mains pour parvenir, au XVII^e siècle, aux Calandrini, alors propriétaires des mas voisins. Les Calandrini modifièrent les dispositions intérieures et percèrent de nouvelles baies de caractère Renaissance.

Les fenêtres de l'étage supérieur sont entièrement modernes. Il paraît toutefois probable qu'à l'origine la maison était déjà aussi élevée qu'aujourd'hui.

66. GENÈVE - Cité: Immeuble rue du Puits-Saint-Pierre N^o 8 et Grand-Rue N^o 39,
ancienne maison Calandrini. Façades, boiseries des portes et
fers forgés, boiseries dans les salles.

Propriété privée.

Arrêté 18 décembre 1923. *Genava* II (1924) p. 81.

En 1681, Marie Hertner, veuve de Jean-Louis Calandrini, second du nom d'une famille originaire de Lucques, est dite posséder trois maisons toutes réduites en une nouvellement construite et rebâtie à la rue de la Boulangerie (Grand-Rue actuelle), à l'angle du Puits-Saint-Pierre.

Cette maison — l'un des trois superbes palais dont parle Leti dans sa description de Genève au XVII^e siècle — a trois étages sur rez-de-chaussée percé de belles arcades et de portes en plein cintre. Les fenêtres, encore pourvues de meneaux, forment des travées verticales, grâce aux panneaux qui relient les tablettes aux cordons. La corniche est formée d'un cintre en bois qui supporte le toit mansard.

La porte sur la Grand-Rue a une belle huisserie sculptée et une imposte en fer forgé avec un médaillon encadrant les initiales de Jean-Louis Calandrini et de sa femme Marie Hertner.

La porte sur la rue du Puits-Saint-Pierre a un aspect plus monumental: un petit balcon — l'un des premiers qui aient été construits à Genève — surmonte l'ouverture.

Ce fut dans la maison Calandrini, alors habitée par Saladin-de Budé, que, le 30 décembre 1813, les Syndics et Conseil provisoire de la République restaurée tinrent leur première séance.

**67. GENÈVE - Cité: Immeuble rue Calvin 13, ancienne maison Buisson, puis Naville.
Façade sur cour et cour.**

Propriété privée.
Arrêté 18 décembre 1923. *Genava* II (1924) p. 81.

La famille Buisson possédait, dès le XVII^e siècle des maisons à la rue des Chanoines (aujourd'hui, rue Calvin). En 1708, Léonard Buisson démolit de vieux immeubles pour édifier à leur place un hôtel particulier qui se distinguait des demeures voisines par ses grandes proportions et son architecture relativement somptueuse. On a pu dire alors que c'est par la porte de la maison Buisson que le luxe pénétrait à Genève, au début du XVII^e siècle.

Flanqué de deux ailes en retour, le corps principal a une façade sur cour décorée de deux étages de pilastres. Dans l'axe, un balcon supporté par des colonnes accouplées fait une légère saillie à laquelle répond, au-dessous de la corniche, le décrochement du fronton qui encadre les armoiries Buisson. On est frappé des vastes proportions des fenêtres, toutes pourvues de grilles de fer forgé.

La décoration intérieure comporte des panneaux de boiserie; le grand salon est orné de tapisseries d'Aubusson; le petit salon est traité dans les styles Louis XV et Louis XVI.

**68 A et B. GENÈVE - Cité: Immeuble Taconnerie N° 10 et rue de l'Hôtel-de-Ville 7,
ancienne maison Fuzier-Cayla.**

Propriété privée.
Arrêté 18 décembre 1923. *Genava* II (1924) p. 81.

Cette maison fut construite de 1750 à 1751 par l'architecte Billon pour Guillaume Fuzier-Cayla.

L'édifice comporte trois étages. Sa façade sur la Taconnerie est d'une bonne composition, d'un style sobre mais élégant. L'avant-corps surmonté d'un fronton se détache avec beaucoup de relief. Un balcon porté par des consoles de style rocaille sert de base à quatre grands pilastres ioniques qui encadrent des fenêtres du premier et du second étages et qui supportent un robuste entablement.

**69. GENÈVE - Cité: Immeuble Taconnerie N° 8, immeuble « gothique », façades
sur rue.**

Propriété privée.
Arrêté 18 décembre 1923. *Genava* II (1924) p. 81.

Un exemple typique de l'ancienne architecture urbaine genevoise du XVI^e siècle peut être donné par cet immeuble, dans ses étages inférieurs qui ont des fenêtres

jumelées et à accolades; la porte en ogive est surmontée d'un petit médaillon portant le monogramme J. H. S.

Cet immeuble est composé en réalité de deux maisons qui furent réunies en 1744, et ensuite surélevées.

L'ensemble fut restauré en 1939.

70. GENÈVE - Cité: Immeuble Taconnerie N° 6, immeuble aux « mascarons ».
Façades sur rue.

Propriété privée.

Arrêté 18 décembre 1923. *Genava* II (1924) p. 81.

Construit en 1778. La façade sur la Taconnerie est très étroite. Le rez-de-chaussée et le premier étage ont de gracieuses baies en plein cintre avec encadrements moulurés. Les portes-fenêtres du premier étage étaient surmontées de curieux mascarons exécutés par un sculpteur inconnu, avec beaucoup de verve et d'humour. Ces mascarons, lors de la réfection totale de l'immeuble en 1939 ont été remplacés par trois figures sculptées représentant trois dames de la famille Dominicé. La partie supérieure de l'immeuble a été transformée par la Ville de Genève qui en est propriétaire.

71. GENÈVE - Cité: Immeuble Taconnerie N° 3, ancien immeuble Colladon.
Façade sur rue, boiseries du salon, mur d'enceinte romaine sur le jardin.

Propriété privée.

Arrêté 18 décembre 1923. *Genava* II (1924) p. 81.

Deux immeubles d'égale largeur mais de profondeur différente furent soudés en un seul et pourvus d'une façade nouvelle, en 1776, pour le pharmacien Etienne Colladon.

Le balcon, avec sa gracieuse balustrade en fer forgé, fut ajouté en 1791.

72. GENÈVE - Cité: Immeuble Grand-Rue 25. Façade sur rue et cour.

Propriété privée.

Arrêté 18 décembre 1923. *Genava* II (1924) p. 81.

Elégant immeuble du XVIII^e siècle (1722) avec un beau portail Louis XV. Cette demeure a été reconstruite par son propriétaire Jean-Louis Cramer.

73. GENÈVE - Cité: Immeuble Cour Saint-Pierre 1 et rue du Perron 27. Façade sur la Cour Saint-Pierre.

Propriété privée.

Arrêté 18 décembre 1923. *Genava* II (1924) p. 82.

Immeuble de Candolle élevé en 1707 dans un style classique très sobre. Il présente un avant-corps à niche avec armoiries, ainsi qu'un beau balcon en fer forgé.

74. GENÈVE - Cité: Immeuble Cour Saint-Pierre 9, rue du Cloître 2, rue de l'Evêché, ancienne maison Mallet, puis de Stoutz.

L'ensemble, les façades et la cour.

Propriété privée. Acquis ensuite par l'Eglise nationale protestante.

Arrêté 18 décembre 1923. *Genava* II (1924) p. 82.

Au début du XVIII^e siècle, le Conseil décida d'abriter à des particuliers les masures chancelantes de l'ancien cloître de Saint-Pierre pour les remplacer par des édifices susceptibles d'embellir la place.

En 1721, Gédéon Mallet acquit le terrain situé à front de la Cour Saint-Pierre et demanda les plans d'un hôtel à l'architecte français Jean-François Blondel.

De style Louis XV et précédée d'un gracieux perron, la façade sur la place Saint-Pierre forme un rectangle très allongé. L'importance donnée aux lignes horizontales et l'absence de toute saillie bien marquée accentuent encore cet allongement. Au centre, trois étages de pilastres supportent un léger fronton.

La façade sur cour intérieure, avec un fronton marqué des armes Mallet, a un caractère plutôt sévère. Les angles sont arrondis et percés de grandes baies.

Le grand escalier intérieur avec sa balustrade en fer forgé est d'un style beaucoup plus riche que les spécimens ordinaires de ferronnerie locale.

75. GENÈVE - Cité: Immeuble rue de l'Hôtel de Ville Nos 8-10, maison Turrettini. Façades sur rue, cour et jardin du N^o 8 et du N^o 10.

Propriété privée.

Arrêté 18 décembre 1923. *Genava* II (1924) p. 82.

Maison en partie de style italien de la Renaissance avec cour intérieure. Cette demeure fut vraisemblablement construite par l'architecte et sculpteur bourguignon Faule Petitot, en 1620, pour François Turrettini, originaire de Lucques, négociant en soieries, reçu bourgeois de Genève.

La façade sur rue comporte deux étages sur rez-de-chaussée et une attique. Elle est surmontée d'un toit plutôt plat. Une grande importance fut donnée aux



Fig. 27. — Genève, maison Turretini.

lignes horizontales soulignées par des cordons et des corniches. Les fenêtres sont à meneaux; elles sont séparées par des panneaux à faible saillie enrichis de motifs décoratifs.

Le grand portail a des proportions élégantes et des profils très fins. C'est la partie la plus italienne de l'ensemble.

L'architecture de la cour se distingue par son ordonnance asymétrique; deux des faces seulement sont ajourées d'arcades reposant sur un péristyle de colonnes toscanes, surmontées de trois étages de galeries.

76. GENÈVE - Cité: Immeuble rue des Granges 2 et place Neuve, ancienne maison de Sellon.

L'ensemble, façades, terrasse, cour.

Propriété privée. Acquis ensuite en 1956 par l'Etat.
Arrêté 18 décembre 1923. *Genava* II (1924) p. 82.

En 1719, le Conseil décidait l'établissement d'une rue entre l'église de Saint-Germain et le Grand-Mézel, et d'abriter pour des constructions, les terrains occupant le flanc méridional de la colline.

La première maison en partant du Grand-Mézel (le N^o 2 de la rue des Granges) fut édifiée pour Jean Sellon, la deuxième (N^o 4) pour son beau-frère Pierre Boissier et la troisième (N^o 6) pour Gaspard Boissier.

Ces trois immeubles furent édifiés en même temps, par l'architecte J.-J. Dufour, de façon à constituer un ensemble harmonieux, dans le style Louis XV, entre cour et terrasse. C'est un bel exemple d'urbanisme au début du XVIII^e siècle. Les travaux étaient terminés en 1723.

L'Hôtel Sellon, construit sur un terrain de forme irrégulière, a sa façade méridionale composée de deux parties faisant angle, beaucoup plus développée que la façade sur cour. Les ailes atteignent la même hauteur que le corps central. Sur la cour, l'uniformité de la triple rangée de fenêtres est seulement interrompue par un motif plus riche, qui fait face à la porte cochère : deux étages de pilastres supportant un entablement.

La façade sur la terrasse (côté place Neuve) est animée par quatre pilastres ioniques supportant un fronton droit.

77. GENÈVE - Cité: Immeuble rue des Granges 4 et rampe de la Treille, ancienne maison Pierre Boissier.

L'ensemble, façade, terrasse, cour.

Propriété privée.
Arrêté 18 décembre 1923. *Genava* II (1924) p. 82.

Cet immeuble, du même type que le précédent, mais construit sur un plan rectangulaire, possède sur la façade méridionale, un fronton cintré.

78. GENÈVE - Cité: Immeuble rue des Granges 6 et rampe de la Treille, ancienne maison Gaspard Boissier.

L'ensemble, façades, terrasse, cour.

Propriété privée.
Arrêté 18 décembre 1923. *Genava* II (1924) p. 82.

Cet immeuble est du même type que les deux précédents, sur plan rectangulaire et avec fronton droit à la façade méridionale.

79. GENÈVE - Cité: Immeuble rue des Granges 8 et rampe de la Treille. Ancienne maison Naville.

L'ensemble, façades, terrasse, cour.

Propriété privée.

Arrêté 18 décembre 1923. *Genava* II (1924) p. 82.

Cette maison diffère des précédentes, tant par son plan que par son architecture et les matériaux utilisés. Elle fut construite en 1743 par l'architecte J.-M. Billon, pour Jean-Jacques Naville, oncle de Guillaume Boissier.

La cour intérieure, plus petite, est entièrement entourée de bâtiments et traitée avec un certain luxe. Les fenêtres, séparées par des chaînages sont surmontées de beaux cartouches ou de mascarons. Sur la terrasse, l'avant-corps porte un fronton sans ornement.

L'escalier, à l'angle sud de la cour est particulièrement intéressant.

80. GENÈVE - Cité: Immeuble rue des Granges 10-12 et rampe de la Treille.

L'ensemble, façades, terrasse, pavillon sur la terrasse.

Propriété privée.

Arrêté 18 décembre 1923. *Genava* II (1924) p. 82.

Cet immeuble est plus ancien que ses voisins. La façade en avancée sur la rue, avec sa grande porte cochère ogivale et ses fenêtres à meneaux décorés dans le style gothique flamboyant, date du début du XVI^e siècle. Elle doit avoir été construite de 1506 à 1514, pour Charles le Grand, archiprêtre.

La porte donne accès à un large couloir qui conduit à la terrasse, ancien jardin sur les murs de la ville. En retrait, à droite, une annexe reconstruite au XVIII^e siècle; également en retrait, mais à gauche, la maison N^o 12, refaite au XVIII^e siècle.

Bordant la terrasse, s'étend un pavillon créé au XVII^e siècle, par Barthélemy Micheli.

Sous le couloir, mais en entrant par le N^o 12, une cave constitue le vestige d'une tour indépendante dont la construction remonte probablement au commencement du XV^e siècle et même à la fin du siècle précédent.

81. GENÈVE - Cité: Immeuble rue des Granges 14 et rampe de la Treille.

L'ensemble, façades, terrasse, cour.

Propriété privée.

Arrêté 18 décembre 1923. *Genava* II (1924) p.82.

Maison du XVIII^e siècle qui appartient à la famille Maurice et où habita le maire de Genève sous le régime français.

82. GENÈVE - Cité: Immeuble rue des Granges 16 et rue de la Treille, ancienne caserne du XVIII^e siècle.

L'ensemble, façades, terrasse, cour.

Propriété privée.

Arrêté 18 décembre 1923. *Genava* II (1924) p. 82.

Le 28 juin 1783, le Conseil militaire de Genève recommandait, pour construire la nouvelle caserne sur l'emplacement de la maison Saint-Aspre et les parcelles voisines, les plans de Pierre Matthey qui comportaient un bâtiment construit en forme d'hôtel avec une cour ouverte et deux ailes du côté du temple de Saint-Germain.

La construction dura de 1783 à 1786.

Le fronton de la façade côté Treille est marqué aux armes de la République.

En 1803, la Société économique, gérante des biens des anciens Genevois, vendit cet immeuble aux frères Rigaud qui en firent un hôtel particulier.

83. GENÈVE - Cité: Immeuble rues de la Cité, de la Corraterie, de la Tertasse, maison de Saussure.

L'ensemble, façades, cour et terrasse.

Propriété privée.

Arrêté 18 décembre 1923. *Genava* II (1924) p. 82.

Immeuble flanqué de deux ailes sur cour, côté rue de la Cité, construit de 1707 à 1712 pour Jean-Antoine Lullin, sur les plans de l'ingénieur Joseph Abeille. A la fin du XVIII^e siècle, cette maison passa par alliance à Horace-Bénédict de Saussure.

Ce bâtiment réalise le type classique d'hôtel à la française entre cour et jardin avec ailes en décrochement. Il est d'une exécution très soignée. Nombreux détails intéressants: portail monumental, balcon central sur cour, rampe en fer forgé de l'escalier d'honneur. Côté terrasse, avant-corps avec décor à colonnes. Le plus bel immeuble du XVIII^e siècle, à Genève.

84. GENÈVE - Cité: Immeuble Grand-Rue 15, ancienne maison Pictet.

Façade sur rue, inscriptions romaines dans la cour.

Propriété privée.

Arrêté 18 décembre 1923. *Genava* II (1924) p. 81.

A la fin du XVII^e siècle, le syndic Jacques Pictet acquit à la Grand-Rue quatre maisons en vue de les réunir derrière une façade commune. Il passa contrat pour cette transformation avec le maître maçon Abraham Calame, en 1690.

La façade est sobrement ornée de bandeaux plats, l'avant-toit avance fortement.

Flanquée de pilastres, qui soutiennent un entablement orné, la porte d'entrée est surmontée d'une imposte en fer forgé. L'huis constitue une des plus belles œuvres genevoises de sculpture sur bois de la fin du XVII^e siècle.

Restauration de l'immeuble en 1947.

Dans la cour, encastrées au mur, deux inscriptions funéraires latines rapportées. L'huisserie de la porte appartient au Musée d'art et d'histoire.

85. GENÈVE - Cité: Immeuble Grand-Rue 11, ancien hôtel du résident de France.

L'ensemble des façades sur la cour.

Propriété privée.

Arrêté 18 décembre 1923. *Genava* II (1924) p. 81.

Construit dans le style Louis XV comme hôtel de la résidence de France en 1743 par l'architecte J.-M. Billon, le corps principal de cet immeuble, vu l'exiguité du terrain, n'a qu'une aile, en face de laquelle se dresse un mur muni de fausses fenêtres qui dominent une fontaine adossée.

En 1798 l'hôtel de la résidence de France devint siège de la préfecture; en 1818 la Société de lecture occupa quelques salons tandis que la plus grande partie du bâtiment abrita le Musée académique, puis de 1872 à 1910 le Musée Fol.

Actuellement l'ancienne résidence de France est le siège commun de la Société de lecture et du Club alpin suisse.

86 à 89. GENÈVE - Cité: Immeubles rue Beauregard 2, 4, 6, 8 et rue de l'Athénée.

Propriété privée.

Arrêté 18 décembre 1923. *Genava* II (1924) p. 82.

Témoins de l'architecture de la fin du XVIII^e siècle, ces immeubles dont les plans furent dressés par Pierre-David Matthey forment un ensemble monumental.

En 1774, le Conseil, voulant tirer parti du terrain dominant les anciens remparts du côté du Pin, projeta la construction de quatre bâtiments avec terrasses.

Les deux premiers, N^{os} 2 et 4, furent construits par André Picot; le suivant (N^o 6) pour Jean de Tournes, et le dernier (N^o 8) pour le syndic Jean-François Thellusson. Ils furent achevés en 1778. Ils ont de belles façades au midi et les extrémités des immeubles sur la rue de l'Athénée et sur la Promenade du Pin sont remarquables par leur élégance et leurs proportions.

La maison Thellusson, le N^o 8 donc, possède des salons à lambris enrichis de panneaux et de médaillons.

90. GENÈVE - Cité: Immeuble place Saint-Antoine 18 et rue Maurice 3.

Façade place Saint-Antoine.

Propriété privée.

Arrêté 18 décembre 1923. *Genava* II (1924) p. 82.

Immeuble construit en 1777 pour Gaspard Sellon d'Allaman par Matthey-Vaucher.

Le mur pignon forme façade sur la promenade. Le premier et le second étages sont décorés d'un ordre de quatre pilastres ioniques et chaque fenêtre est surmontée d'un motif Louis XVI.

Au-dessus de la corniche, grand fronton cintré décoré d'un cartouche monumental.

Forme et décor rappellent la Renaissance flamande et allemande.

91. CAROUGE : Eglise de Sainte-Croix.

Propriété de la Société catholique-romaine de Sainte-Croix.

Arrêté 18 décembre 1923. F. A. 28 janvier 1924 p. 2. *Genava* II (1924) p. 81.

C'est en 1777 que furent posées les fondations de l'église catholique de Carouge. L'architecte Plaisance avait tracé le plan de ce sanctuaire en forme de croix latine avec une coupole entre deux clochetons. Cependant on décida, en cours de travaux, de diminuer l'importance de la construction et ce ne sont que le chœur et un clocheton qui sortirent du sol. L'église s'ouvrit sur une façade provisoire, au sens opposé de celui qui avait été prévu. La consécration eut lieu le 11 juin 1780.

En 1824, la construction fut reprise sur un autre plan; on ajouta le transept, un nouveau chœur et un portique surmonté d'un clocher qui remplaça le clocheton.

En 1922, restauration par l'architecte Guyonnet qui sut donner une unité à ce sanctuaire et en faire un exemple du style « jésuite » évolué.

Sainte-Croix possède trois anciennes cloches. L'une de la première moitié du XVII^e siècle. Diamètre de près d'un mètre; fondeur Christophe Aubry.

La seconde date de 1789 et provient de la chartreuse de Pomier. Diamètre 0,80 m.

La troisième qui sert à l'horloge date de 1839. Diamètre de plus d'un mètre; fondeur Kervand à Genève.

Dans le mur du chœur de l'église sont scellées deux pierres sculptées de l'époque romaine. L'une est le monument funéraire de Marcus Carantius Macrinus (fin du 1^{er} siècle après J.-C.); l'autre est le cippe funéraire de Décimus Modestinus (milieu du II^e siècle après J.-C.).

92. GENÈVE - Petit-Saconnex : Dalles funéraires de Pierre, Guillaume et Jacques de Saconay, au cimetière du Petit-Saconnex.

Propriété de la Ville.
Arrêté 18 décembre 1923. *Genava* II (1924) p. 81.

Ces dalles ont été transférées en 1948 à l'église du Grand-Saconnex, monument classé sous le N° 62.

Les dalles funéraires de deux membres d'une des familles nobles les plus anciennes du diocèse de Genève, Pierre de Saconay et Guillaume de Saconay son fils, morts entre 1460 et 1480, se trouvaient primitivement placées sur les sépultures de ces défunts, dans l'église du Grand-Saconnex.

Après divers avatars, ces dalles furent placées en 1890 au cimetière du Petit-Saconnex, puis réintégrèrent en 1948 l'église du Grand-Saconnex restaurée.

93. MEINIER : Ancienne chapelle à Merlinge dans l'ancienne propriété Favre.

Propriété privée.
Arrêté 18 décembre 1923. *Genava* II (1924) p. 81.

A l'extrémité du jardin à la française du domaine de Merlinge, se dressent deux pavillons de la plus pure architecture Louis XV. L'un deux contenait une chapelle élevée par le propriétaire d'alors, Antoine de Loÿs, ainsi que l'atteste une inscription fixée dans la muraille et datée de 1785.

Le chœur, décoré de pilastres en stuc supportant une coupole avec de gracieux motifs d'anges, est séparé de la nef par une balustrade de bois.

Restaurée en 1925 par Guillaume Favre.

94 A. GENÈVE - Cité : Station lacustre des Pâquis.

Propriété de la Ville.

94 B. GENÈVE - Eaux-Vives : Station lacustre des Eaux-Vives.

Propriété de la Ville.

94 C. GENÈVE - Eaux-Vives : Station lacustre de Plonjeon.

Propriété de la Ville.

94 D. VERSOIX : Station lacustre de Versoix.

Propriété de l'Etat.

94 E. COLLONGE-BELLERIVE : Station lacustre de Bellerive.

Propriété de l'Etat.

94 F. COLLONGE-BELLERIVE : Station lacustre de la Gabiule, etc.

Propriété de l'Etat.

Arrêté 18 décembre 1923. F. A. 28 janvier 1924. *Genava* II (1924) p. 81.

En demandant le classement de ces stations lacustres, dont les pilotis qui subsistent ne sont visibles qu'aux très basses eaux, la Commission des Monuments et des Sites a voulu protéger contre les déprédations, d'importantes régions de fouilles des époques néolithiques, et des âges du bronze et du fer.

95. GENÈVE - Eaux-Vives : Pierres du Niton dans la rade.

Propriété de la Ville.

Arrêté 18 décembre 1923. *Genava* II (1924) p. 81.

Les deux gros blocs erratiques connus sous le nom de Pierres à Nyton (jadis aussi l'un au moins Pierre Dyolin) s'élèvent toujours à la même place dans le port de Genève et semblent prouver que le niveau des eaux du lac n'a pas sensiblement changé depuis deux ou trois mille ans.

On sait que la plus grande de ces pierres — *petra conchia* — dans laquelle est taillée une sorte d'écuelle et au pied de laquelle on a trouvé au XVII^e siècle des objets de bronze, passait naguère — et faussement — pour avoir servi d'autel ou de table de sacrifice.

L'altitude, par rapport au niveau de la mer, de la plus grande de ces pierres, établie à la cote 374,64 m. servit de base au système de triangulation pour lever la carte topographique de la Suisse de G.-H. Dufour.

En 1865, la Commission géodésique fédérale rectifia l'altitude de la Pierre du Niton et la fixa à 376,86 m. cote fondamentale des hauteurs suisses.

96. GY : Groupe de six chênes.

Propriété privée.

Arrêté 6 mai 1927.

Déclassés : arrêté 26 novembre 1954.

Ces chênes ont été abattus.

97. COLOGNY : La Belotte.

Le classement des parcelles appartenant à la Société des communiens de Vézenaz-Dessous, soit parcelles 205, 864, 866, 867, 869, 870, 872, 873, et 875 du cadastre de la Commune de Coligny.

Arrêté 22 décembre 1928. R. L. 114 (1928) p. 327.

Cet ancien bien que la communauté des propriétaires de Vézenaz-Dessous avait acquis en 1750, servait de pâturage et de pêcheurie. Il a été en partie morcelé et bâti. Le classement vise à maintenir le caractère du site au bord du lac.

98. GENÈVE - Cité: Place du Bourg-de-Four, soit le périmètre de la place avec les arbres, le tout compris entre l'église luthérienne, l'entrée des rues de l'Hôtel-de-Ville, du Manège (devenue rue Piachaud), Etienne-Dumont et des Chaudronniers.

Propriété de la Ville.

Arrêté 16 mars 1929. R. L. 115 (1929) p. 150.

Le Bourg-de-Four est le plus ancien centre genevois, soit comme *forum* romain, soit comme marché et lieu des premières foires.

Au XII^e siècle: le Bourg-de-For(um) vieux. C'est à la fin du XVI^e siècle et au siècle suivant que la place prit l'aspect qu'elle a conservé à peu près jusqu'à nos jours.

Les façades les plus caractéristiques sont les suivantes :

- N^{os} 2 anciennes Granges de l'Hôpital (sera classé sous le N^o 115);
4 maison du XVII^e siècle, remaniée;
6 fenêtres gothiques à double fond;
8 ancien immeuble de la Bourse française, dans la cour, chapelle des Matriculaires;
10 ancienne maison Trembley, puis Turrettini, façade du XVIII^e siècle;
11 fenêtres à accolades;
12 enseigne de la Pomme d'Or, provient de l'immeuble 18;
24 maison de paroisse, banc de pierre devant la façade;
30 fenêtres gothiques, banc de pierre « le parquet »;
34 immeuble du début du XVIII^e siècle. Restauré et surélevé 1955, église luthérienne (classée sous le N^o 52);
1 Palais de Justice (classé sous le N^o 5);
5-7 immeuble du XVI^e siècle, souvent remanié. Sous le toit aux tuiles courbes, œil-de-bœuf;
19 enseigne du Cheval Noir;
21 enseigne de la coquille;
29 fenêtres à accolades et jumelées;
36 immeuble du XVIII^e siècle à fenêtres cintrées;
37 porte ogivale.

99-100. GENÈVE - Petit-Saconnex: Falaises de Saint-Jean.

Soit les parcelles 1393, 1394, 4697, 4696, feuille 40 du cadastre du Petit-Saconnex.
Arrêté 7 mai 1929.

101. SATIGNY : Clocher de Peissy, avec sa cloche.

Propriété privée.

Arrêté 28 février 1933. R. L. 119 (1933) p. 53.

L'ancienne église paroissiale de Peissy fut réunie à celle de Satigny à la Réforme. Subsiste seul le clocher à alvéole caractéristique des chapelles médiévales du pays de Genève.

La chapelle de Peissy, inutilisée, fut vendue en 1828 à la famille Galiffe, sous certaines conditions, notamment que « la cloche et le mur qui la soutient resteront à l'usage du public ».

Cloche de forme allongée, sans date, sans inscription, sans ornement. Elle peut être antérieure au XVI^e siècle.

102. BERNEX : Coteau du Signal de Bernex.

Propriété privée.

Classement selon le plan 2947/507 dressé par le Département des travaux publics, afin d'assurer la protection du site naturel que constituent les alentours du Signal de Bernex.

Le classement intéresse 127 parcelles comprises entre les N^{os} 10.373 et 10.972 du cadastre de la Commune de Bernex.

La décision a préalablement fait l'objet d'un arrêté du Conseil municipal de Bernex, le 20 février 1933.

Arrêté 3 octobre 1933. F. A. 1^{er} août 1933. R. L. 119 (1933) p. 272.

Modification par arrêté réglementant la construction dans les alentours du Signal de Bernex. Il est prévu deux zones soumises à un régime différent et qui sont déterminées par le plan N^o 3719/507 du Département des travaux publics et qui sont :

- a) une zone centrale où il ne pourra pas être élevé de construction ;
- b) une zone où la construction pourra être autorisée sous certaines conditions.

Arrêté 6 février 1935. R. L. 121 (1935) p. 27.

103. COLLONGE-BELLERIVE : La Pointe à la Bise.

Propriété communale.

Arrêté 20 octobre 1933. R. L. 119 (1933) p. 300-301.

Sont classées comme sites, les parcelles portant les N^{os} 2769 et 5025, feuille 24 du cadastre de la commune de Collonge-Bellerive.

La partie occidentale de ce communal est constituée en réserve naturelle pour les oiseaux.



Fig. 28. — Clocher de Peissy.

104. COLLONGE-BELLERIVE et CHOULEX : Le Signal de Bonvard.

Propriété privée.

Arrêté 27 janvier 1929. R. L. 125 (1939) p. 15.

Sont classées comme sites les parcelles portant les N^{os} ci-après :

5189, 5190, 5191, 5192 du cadastre de la commune de Collonge-Bellerive,
25 du cadastre de Choulex.

Est classée, en outre, la partie supérieure des parcelles 5212 et 5213 du cadastre
de la commune de Collonge-Bellerive, en conformité du plan 20.393-515 du Dépar-
tement des travaux publics.

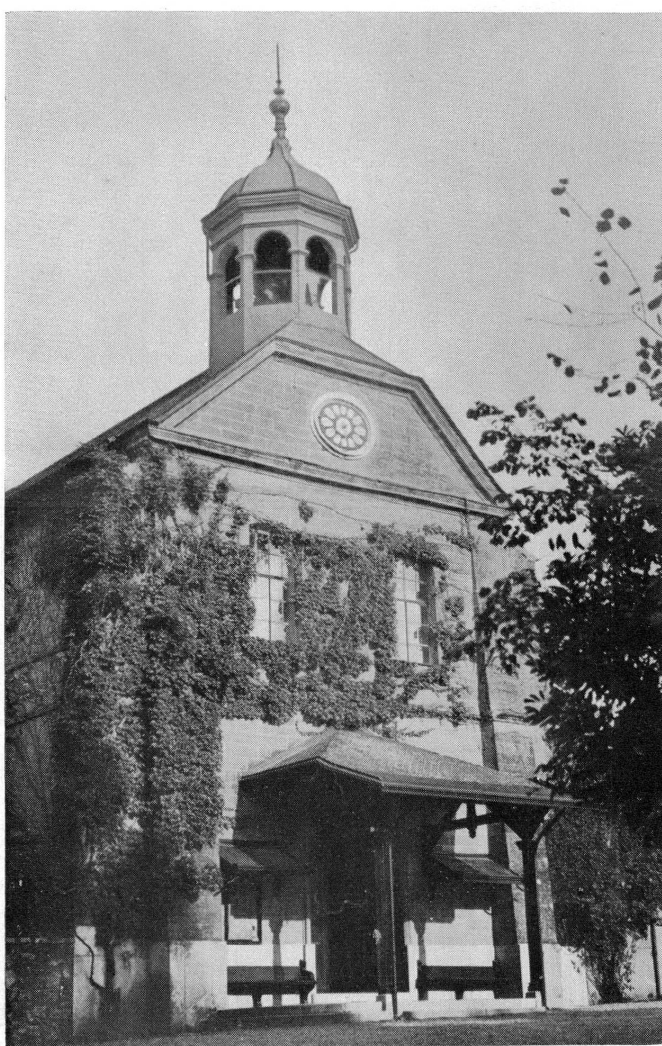


Fig. 29. — Temple de Satigny.

105. SATIGNY : Temple.

Propriété de l'Église nationale protestante.
Parcelle 6046, feuille 14 du cadastre de Satigny.
Arrêté 30 décembre 1929.

Placée sous le vocable de Saint-Pierre-ès-Liens, l'église du prieuré de Satigny est citée au X^e siècle dans la donation de la comtesse Eldegarde.

Chœur clunisien du XIII^e siècle, avec belle arcature des voûtes; porte latérale sud de la même époque. Tandis que la chapelle au sud du chœur subsiste, mais désaffectée, celle du nord et le clocher qui la surmontait ont été démolis au XVIII^e siècle.

La voûte de la nef, qui s'était en partie effondrée en 1727, fut refaite, abaissée et allongée. On dota en même temps l'église d'une nouvelle façade de style Louis XV, avec un clocheton.

Cloches de 1729 et 1857.

Les fonts baptismaux, taillés dans un bloc de roche monolithe, doivent dater de la fin du XII^e siècle, ou du début du siècle suivant. Ils sont entreposés dans la cour du presbytère.

Restauration complète de l'église, de 1894 à 1897; partielle du chœur en 1942.

106. DARDAGNY : Château et parc.

Propriété communale.
Arrêté 16 juillet 1941.
Monument protégé par la Confédération.

Par son ordonnance et ses quatre tours d'angle, le château de Dardagny est le plus beau et le plus grand des châteaux genevois. Ses façades offrent assez l'allure des résidences du XVIII^e siècle; on a néanmoins le sentiment que l'architecture d'inspiration française a été prisonnière d'éléments anciens qui l'ont contrainte à quelque modestie.

C'est un cas curieux. Nous avons là, réunis sous un même toit et raccordés, deux châteaux qui se faisaient originairement face, à quelques pas de distance, séparés par une ruelle. Des textes de la fin du XIII^e siècle signalent, en effet, que la seigneurie de Dardagny était divisée entre deux nobles, soit André de la Corbière et Michaud de Livron. Bien qu'une nouvelle famille, les de Confignon, fût parvenue, en 1378, à rassembler dans ses mains les deux parts du fief, qualifié à ce moment-là de Dardagny, Châteauvieux et Confignon, la même division architecturale continua.

En 1655, Daniel Favre, devenu seigneur du lieu, eut l'idée de fondre les deux manoirs en un seul. Sur la face ouest, il établit une galerie avec une tour d'escalier, rassemblant les deux corps de logis; trois autres tours qui rappellent celle de l'angle sud-ouest sont élevées aux autres angles.



Fig. 30. — Château de Dardagny.

Une cour restait ouverte sur le midi. Les nobles Vasserot, qui achètent, de la famille Lullin, l'an 1721, le domaine et les titres seigneuriaux, transforment définitivement le manoir. Ils remplacent la tour du centre par un bel escalier intérieur, construisent une salle de fête large et spacieuse sur la cour, et harmonisent les façades; celle qui donne sur la terrasse porte un fronton sculpté aux armes des Vasserot.

Une fois encore, le domaine passe à une nouvelle famille, les Horngacher qui, en 1795, vendent leurs droits de seigneurie — la Révolution a éclaté — à la Nation genevoise.

Divers propriétaires se succèdent au XIX^e siècle, dont les Fazy, puis, en 1904 la commune de Dardagny achète le château qu'elle restaure, dès 1924, avec l'aide

de l'Etat et de la Confédération ; la Municipalité y installe l'école, la mairie, des salles de réunion, des appartements.

107. COLOGNY : Groupe d'arbres.

Propriété privée.
Sur la parcelle 1531, feuille 3 du cadastre de la commune de Coligny.
Arrêté 16 juillet 1941.

108. GENTHOD : Groupe de trois chênes à Rennex.

Propriété privée.
Sur la parcelle 362, feuille 12 du cadastre de la commune de Genthod.
Arrêté 9 octobre 1942.
Ces arbres tombant de vétusté ont été depuis lors abattus.

109. SATIGNY : Ruines du château de Peney.

Propriété privée. Acheté ensuite, en partie, par l'Etat.
Est classée, la partie supérieure des parcelles 6418, 6424, 6422, feuille 36 du cadastre de Satigny, en conformité du plan 21.197/535 dressé par le Département des travaux publics, afin d'assurer la protection des ruines du château de Peney.
Arrêté 14 juillet 1943. R. L. 129 (1943) p. 135.

C'était une place importante déjà, au centre du Mandement, que le bourg de Peney, en 1230, quand l'évêque de Genève, Aymon de Grandson, y fit bâtir ou rebâtir un château.

L'archéologie révèle toutefois que les accès du bourg entouré de fossés, ont été défendus par deux châteaux et non un seul. Le premier, du côté de Genève, appelé Châteauvieux au commencement du XIV^e siècle, défendait la porte orientale ; l'autre, le grand château, au-devant de la porte dite de Maragniona, sur la route de Satigny, surplombait le Rhône. C'est de cette construction que subsistent quelques rares vestiges.

Refuge, en 1534, des partisans de l'évêque et de la Savoie — les « Peneysans » — ce château devient le centre de ralliement des partisans du pouvoir temporel de l'évêque et de l'influence savoyarde. Les troupes genevoises, après des essais infructueux, ne pourront occuper le château que lorsque les Savoyards l'abandonneront, le 10 janvier 1536, au moment de l'avance des troupes bernoises dans le Pays de Genève. Quelques jours plus tard, les Genevois incendieront et détruiront entièrement châteaux et fortifications.

Sur cet emplacement, l'Institut national genevois a érigé une pierre commémorative.

110. GENÈVE - Cité: Immeubles rue Saint-Léger 20-22, ancien hôpital et chapelle de la Trinité et du Saint-Esprit.

Propriété privée.
Arrêté 28 mars 1944. R. L. 131 (1945) p. 311.
Monument protégé par la Confédération.

L'origine de l'hôpital qui occupait ces maisons remonte au XIV^e siècle; il avait été établi par la confrérie de la Sainte-Trinité, l'une des plus importantes confréries de la cathédrale.

En 1456, l'hôpital fut surélevé et agrandi. De cette époque subsistent les éléments gothiques des étages inférieurs. La chapelle de deux travées avec les voûtes en quartiers de tuf date de la fin du XIV^e siècle. Par un arc ouvert sur la chapelle, les « pauvres passants hospitalisés » pouvaient suivre les offices.

Au moment de la Réforme, en 1535, l'hôpital et ses biens furent loués par la Seigneurie à des particuliers. Enfin, tout l'immeuble fut abergé à un citoyen, en 1552, et la chapelle convertie en étable.

Au début du XVIII^e siècle, les constructions furent encore surélevées de deux étages.

Rachetée en 1943 par l'Eglise nationale protestante, la chapelle fut restaurée pour devenir chapelle universitaire.

Restauration des habitations en 1946.

111. HERMANCE : Divers bâtiments à l'intérieur de l'ancienne enceinte d'Hermance.

Sur la feuille 2 du cadastre d'Hermance. Bâtiments 58 et 59 de la parcelle 1150; bâtiment 86 et murs de l'ancienne enceinte, sis sur la parcelle 135; parcelles 1777 et 1821 ainsi que les bâtiments qui s'y trouvent; parcelles 1728, 1191 et 1819 ainsi que les bâtiments 100, 101, 101 bis, 101 ter, qui s'y trouvent; parcelle 871; parcelle 141 ainsi que le bâtiment qui s'y trouve; parcelles 648, 1696, 142 et 1700; parcelle 680 ainsi que les bâtiments qui s'y trouvent; parcelle 1677.

Arrêté 2 novembre 1945. R. L. 131 (1945) p. 231.

Hermance, composée de deux noyaux distincts, le bourg d'en haut et le bourg d'en bas, offre un bon exemple de village fortifié du XIII^e siècle. Dans le bourg d'en haut, où les constructions sont peu nombreuses, le donjon datant du XIV^e siècle subsiste encore (classé sous le N^o 60).

Le bourg d'en bas, plus développé, renferme l'église et se prolonge jusqu'à la rive du lac. Les trois autres côtés sont entourés de murailles dont quelques vestiges se remarquent encore de nos jours. Les trois rues intérieures leur sont parallèles.

Certaines maisons d'Hermance présentent des détails intéressants d'architecture, par exemple, des fenêtres jumelées ou triples à profils en forme d'accolades finement sculptées ainsi que des escaliers extérieurs de pierre conduisant à l'étage et protégés par la forte saillie des avant-toits.

L'ordre contigu employé plus systématiquement qu'ailleurs donne aux rues d'Hermance un aspect mi-rural et mi-bourgeois qu'on ne rencontre pas généralement dans la campagne genevoise.

112. BERNEX : Deux noyers.

Situés sur la parcelle 9292, feuille 7, du cadastre de la commune de Bernex.
Arrêté 22 mars 1947. R. L. 133 (1947) p. 59.

113. LANCY : Groupe d'arbres au Vieux Chemin d'Onex.

Situés sur les parcelles 1689 et 1610.
Ce groupe d'arbres n'est pas classé par un arrêté du Conseil d'Etat, mais l'Etat est mis au bénéfice d'une servitude de protection.

114. GENÈVE - Cité: Immeuble rue du Soleil-Levant 4 et rue de l'Hôtel-de-Ville 3, ancienne maison Micheli.

Propriété privée. Acheté ensuite, pour la partie rue du Soleil-Levant, par l'Etat.

Sont classés: façade rue du Soleil-Levant 4, avec la porte d'entrée; l'escalier de l'immeuble rue du Soleil-Levant et la façade sur la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Arrêté 4 octobre 1947. R. L. 133 (1947) p. 162.

Cet édifice se compose de deux corps de logis séparés par des cours et appuyés à l'ancien Arsenal, l'un donnant sur la rue de l'Hôtel-de-Ville, l'autre sur la rue du Soleil-Levant.

Le premier fut très probablement construit dans le dernier quart du XVII^e siècle. Sa façade principale sur rue comporte trois étages identiques sur un rez-de-chaussée dont les arcades sont aujourd'hui cachées par des devantures de bois. Les baies, toutes geminées, sont réunies en groupes séparés par des trumeaux, sauf sur la porte d'entrée qui est surmontée de fenêtres simples. Cette façade est comme un reflet bien atténué de la maison Turretini (classée sous le N^o 75). Le portail, de proportions trapues, a des profils un peu lourds.

Le second corps de bâtiment, en partie antérieur comme construction au premier corps, est formé lui-même de plusieurs maisons prenant jour sur la rue du Soleil-Levant. Leurs façades n'ont pas d'unité. Dans une cour, bel escalier ajouré d'arcades supportées par des piliers. La porte d'entrée, rue du Soleil-Levant, est pourvue d'un encadrement exceptionnellement saillant, et elle est surmontée d'un petit entablement posé sur des consoles sculptées.

115. GENÈVE - Cité : Anciennes écuries de l'Hôpital au Bourg-de-Four.

Propriété privée.

Arrêté 30 décembre 1947. R. L. 133 (1947) p. 241.

Rectifié par arrêté 3 septembre 1948. R. L. 134 (1948) p. 183.

Ce bâtiment est traversé par les Degrés de Poules, établis en 1554, pour faciliter les communications entre la rue Verdaine, où logeaient les régents du Collège, et la cathédrale. Il faut donc considérer la construction à l'est des Degrés de Poules, qui englobe ces derniers et celle située à l'ouest, comme deux éléments d'origine différente.

La partie à l'est, appelée Petit Hôpital, ou Hôpital des passants, a été établie après démolition du château d'Allinges-Coudrée. Les travaux de construction débutèrent en 1558 comme l'atteste un millésime gravé sur l'un des meneaux d'une fenêtre du rez-de-chaussée.

La partie à l'ouest fut édifiée en 1613; en témoignent des armoiries genevoises qui portent cette date au-dessus de la voûte d'entrée principale. Ce bâtiment était destiné à abriter au rez-de-chaussée des charrettes et de l'outillage; en haut, à servir de grenier pour l'hôpital.

A la suite d'un violent incendie qui éclata dans ces bâtiments en 1749, on les reconstruisit en les uniformisant sous le même toit, en 1752. Toutefois, tout le rez-de-chaussée du XVI^e siècle, avec la cage d'escalier, fut conservé, mais pourvu de voûtes car on cherchait, par ce moyen, à éviter les dangers de feu entre les écuries pour chevaux, en bas, et les greniers de la partie supérieure.

Les Granges et Ecuries de l'Hôpital reçurent par la suite des affectations diverses. Ce fut en particulier le siège de la Discipline pour les fous et les enfants vicieux, de 1620 à 1708.

116. TROINEX : Zone de protection des bords de la Drize.

Selon le plan N° 22016/538 du Département des travaux publics, concernant les parcelles du cadastre de Troinex, portant les N°s 894, 649, 802, 83, 963, 633, 756, 1813, 1344, 631, 630, 1946, 629, 194, 1523, 123, 2001, 594, 627, 183, 1943, 1944, 1052, 1936, 1981, 1982, 1983 et 1984 (nouvelles parcelles 106 et 107 issues de 963).

Arrêté 13 juillet 1949. F. A. 16 juillet 1949. R. L. 135 (1949) p. 134.

117 A. DARDAGNY : Zone de protection des bords de l'Allondon, en amont du Pont des Granges.

Sont classées comme site, dans la zone de protection portée au plan N° 22.732/535 du Département des travaux publics, les parcelles portant les N°s 10.020 à 10.027, nouvel état et 10.577, feuille 1 nouvel état du cadastre de la commune de Dardagny.

Arrêté 1^{er} avril 1952. F. A. 3 avril 1952. R. L. 138 (1952) p. 93.

117 B. SATIGNY : Zone de protection des bords de l'Allondon, en amont du pont des Granges.

Parcelles 4513 et 4514, feuille 50; 4084 et 4085, feuille 48 du cadastre de la commune de Satigny.

Arrêté 1^{er} avril 1952. F. A. 3 avril 1952. R. L. 138 (1952) p. 93.

118. GENTHOD : X. X. X.

Procédure abandonnée.

119. GENÈVE - Eaux-Vives : Un noyer d'Amérique au chemin du Velours.

Propriété privée.

Sur parcelle 1844, feuille 40, cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

Arrêté 11 septembre 1953. F. A. 15 septembre 1953. R. L. 139 (1953) p. 222-223.

120. PREGNY : Maison et domaine dits de l'Impératrice.

Propriété privée.

Soit la parcelle 438 ind. 1., feuille 35 du cadastre de la commune de Pregny, et les bâtiments N^{os} 1 et 701 reposant sur la dite parcelle.

Arrêté 26 juin 1954. F. A. 1^{er} juillet 1945. R. L. 140 (1954) p. 112-113.

Autrefois, avant que l'impératrice Joséphine ne l'habite, ce domaine s'appelait Pregny-La Tour.

Au début du XVI^e siècle, Pierre Scarron est propriétaire « d'une maison haute et de droits seigneuriaux » à la Tour de Pregny qu'il échange en 1538, contre une terre sise à Ruth et appartenant à Ami Perrin, l'un des chefs du parti des Libertins. De ce fait, la Tour de Pregny devient l'un des centres de résistance des Genevois opposés à l'autorité de Calvin.

Au début du XVIII^e siècle, la propriétaire est Madame Cramer-Vaudenet. Le plan de sa demeure, en 1730, s'est étendu : à la maison-forte primitive, s'est ajouté un corps de bâtiment allongé.

Vers 1730, Alexandre Sales acquiert et transforme Pregny-La Tour, et donne à la façade sur le lac l'aspect des résidences du XVIII^e siècle.

En 1811, la propriétaire est l'impératrice Joséphine qui fait faire des agrandissements et des décorations intérieures. La reine Hortense vend le domaine en 1817.

121. GENÈVE - Petit-Saconnex : Château-Banquet.

Propriété privée.

Le bâtiment dit « Château Banquet » reposant sur les parcelles N^{os} 2175 et 2933 du cadastre de la Commune de Genève, section du Petit-Saconnex.

Arrêté 21 juillet 1954. F. A. 24 juillet 1954. R. L. 140 (1954) p. 183.

Le château Banquet s'appelait d'abord château Roset. Il fut en effet construit, vers 1650 environ, par le petit-fils de l'illustre Michel Roset, le syndic Marc Roset

(1618-1677). Ce fut l'une des premières résidences construites aux abords de la ville, par les Genevois de la bourgeoisie, avant la grande série des demeures du XVIII^e siècle. La famille Roset mit plusieurs fois sa demeure et son domaine à disposition de la République pour offrir des réceptions à d'importants personnages. Ainsi eut lieu à Château Roset, en 1680, une fête en l'honneur du résident de Louis XIV, Roland Dupré.

A l'origine cette gentilhommière avait quatre tours. Il n'en reste que deux maintenant. Au commencement du XVIII^e siècle, le domaine fut acquis par Etienne Banquet qui le transmit à ses descendants. Une société immobilière en est actuellement propriétaire.

122. SATIGNY : Château de Chouilly.

Propriété privée.

En raison de son intérêt esthétique et du caractère architectural de son bâtiment. La parcelle N^o 5323, feuille 7 du cadastre de la commune de Satigny, et le bâtiment N^o III reposant sur ladite parcelle.

Arrêté 21 juillet 1954. F. A. 24 juillet 1954. R. L. 140 (1954) p. 183-184.

C'est l'une des plus belles demeures de la campagne genevoise; elle occupe le sommet du coteau de Chouilly dans un site à la vue très étendue.

La maison de maître forme le centre de la composition architecturale avec terrasse et grandes allées d'arbres.

Cette maison a été édifiée par Michel Lullin de Châteauevieux, vers 1735.

Les deux façades principales présentent des ordonnances très différentes. Toutes deux ont des frontons se découpant sur les toits, celle de l'entrée a des chaînages d'angle, celle de la terrasse a une décoration de larges pilastres peu saillants. Nous ignorons le nom de l'architecte, certainement français.

A l'intérieur, un petit salon avec des peintures a été décoré à l'occasion d'un séjour de l'impératrice Joséphine.

123. PLAN-LES-OUATES : Tour de Saconnex d'Arve.

Propriété privée.

Parcelle N^o 4148, feuille 14 du cadastre de la commune de Plan-les-Ouates, pour partie (selon plan établi par la C. M. S.) et les bâtiments 133, pour partie, soit la Tour de Saconnex d'Arve proprement dite, 1442 et 133 *ter*, reposant sur ladite parcelle.

Arrêté 11 octobre 1955. F. A. 18 octobre 1955. R. L. 141 (1955) p. 229.

Le château de Saconnex fait partie de la catégorie des châteaux à plan régulier, ou bâties, de la fin du XIII^e ou début du XIV^e siècle. Il formait un quadrilatère de 30 mètres sur 52 mètres, d'après l'ancien cadastre, avec une tour circulaire à chaque angle. C'était le château proprement dit auquel s'ajoutait, du côté du chemin reliant Saconnex-Dessus à Saconnex-Dessous, un enclos avec des communs.



Fig. 31. — Tour de Saconnex d'Arve.

Saconnex n'a pas été construit comme une véritable place forte, mais bien pour une grande résidence seigneuriale que le comte Amédée de Genève désirait posséder près de la ville.

De nos jours ne subsiste qu'une des tours d'angle. Elle repose sur un socle d'environ 5 mètres de hauteur qui comprend l'étage de la cave où les murs sont plus épais. Les trois étages ne reposaient pas sur des voûtes, mais sur des planchers. Le couronnement avec créneaux à disparu; toutefois la tour mesure encore 15 mètres de hauteur.

124. GENTHOD : Maison dite de Charles Bonnet.

Propriété privée.

La parcelle 1240 du cadastre de la commune de Genthod pour partie (selon plan établi par la Commission des monuments et des sites) et les bâtiments, notamment la maison de maître, sis sur la dite partie classée de la parcelle précitée.

Arrêté 11 octobre 1955. F. A. 15 octobre 1955. R. L. 141 (1955) p. 298.

En 1730 Horace-Bénédict de la Rive fit construire à Genthod, en face de l'ancienne maison forte, une résidence de style Louis XV. Elle est simple de lignes et en beau grès appareillé. Sur la face principale, donnant sur le lac, un grand motif central de trois baies est couronné d'un fronton qui porte les armes de la famille de la Rive. Un large perron double accède au rez-de-chaussée, fort élevé au-dessus du sol de la terrasse.

Sur la face cour, par contre, la partie centrale est renfoncée tandis que deux motifs latéraux, très peu saillants, sont couronnés de deux petits frontons.

Jardin à la française avec pièce d'eau.

Le gendre de Horace-Bénédict de la Rive, le naturaliste genevois Charles Bonnet, se fixa dans cette propriété, qui passa ensuite à d'autres membres de la famille de la Rive ou de leurs alliés.

125. SATIGNY : Ancienne chapelle de Bourdigny et sa cloche.

Propriété privée.

En raison de son intérêt historique et esthétique et du caractère architectural du bâtiment. Est classé le bâtiment dit ancienne chapelle de Bourdigny, sis sur la parcelle N° 254, feuille 9 du cadastre de la commune de Satigny, et la cloche suspendue à son clocher, son accessoire..

Arrêté 14 février 1956. F. A. 16 février 1956. R. L. 142 (1956) p. 34.

L'église de Bourdigny dépendait en 1153 du prieuré de Saint-Jean; la paroisse faisait partie du décanat d'Aubonne.

A la Réforme, la paroisse fut réunie à celle de Satigny; l'église ne fut plus utilisée que comme « desserte », puis comme école.

Au début du XIX^e siècle, un groupe d'habitants de Bourdigny acquit l'église pour en faire une fruitière puis un logement rural.

Subsistent de l'état original au XV^e siècle, une partie des murs et le typique clocher à alvéole des chapelles de la région. La cloche, d'un diamètre de 59 cm., est

marquée aux armes de Genève et aux armes Lullin. Elle porte la date de 1726 et le nom du fondateur Jean Revillad, soit Jean Revillard.

126. MEINIER : Maison d'Adda à Corsinge.

Propriété privée.

Le bâtiment dit château de Corsinge ou Maison d'Adda, sis sur la parcelle N° 541 du cadastre de la commune de Meinier, ses parties intégrantes: cheminée monumentale et fresques de la chapelle.

Arrêté 20 mars 1956. F. A. 22 mars 1956. R. L. 145 (1956) p. 76-77.

Cette construction, dans sa forme générale, doit dater du XVII^e siècle mais dans une partie de ses substructions, d'une époque bien antérieure. Agrandie au XIX^e siècle, elle fut ravagée, dans sa partie occidentale, par un incendie en 1882.

A l'angle nord, une tour avec meurtrières.

Sur la porte d'entrée, pierre sculptée au millésime de 1678, avec les armoiries d'Adda, d'Arenthon, d'Alex, Baytaz. A l'intérieur, large escalier sous une voûte d'arê-

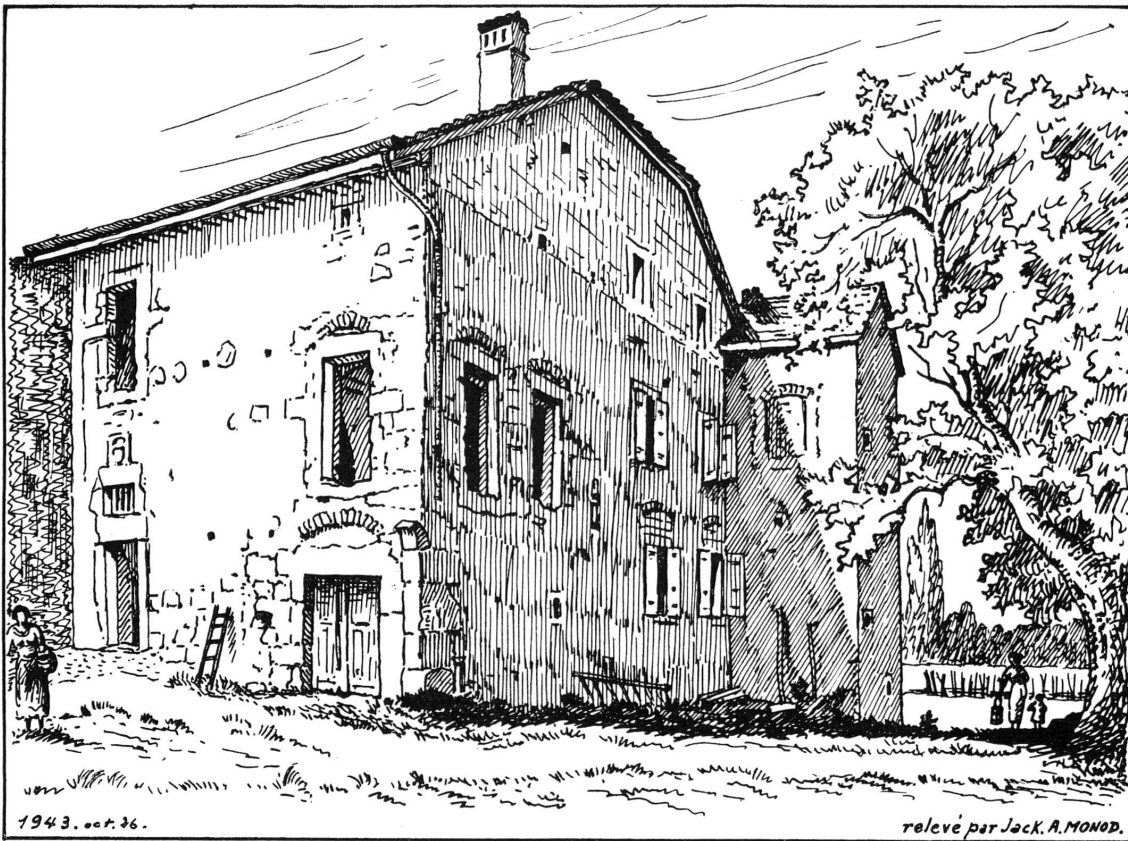


Fig. 32. — Corsinge, maison d'Adda.

tes, une ancienne petite chapelle domestique voûtée également en arêtes et ornée de fresques du XVII^e siècle, en fort mauvais état. Dans une pièce, large manteau de cheminée.

127. GENÈVE - Cité: Immeuble Grand-Rue 6.

Propriété privée.

Le bâtiment gothique, parcelle 4897, feuille 26, section Cité, et portant le N° 6 de la numérotation municipale de la Grand-Rue.

Arrêté 17 avril 1956. F. A. 19 avril 1956. R. L. 145 (1956) p. 108-109.

Construction du XV^e ou du XVI^e siècle avec décor à accolades et porte d'entrée ogivale.

Il s'agit en réalité de deux maisons sises l'une à côté de l'autre; on le remarque par la disposition des fenêtres et des cordons de corniches primitives.

128. PLAN-LES-OUATES : Le château du XVIII^e siècle.

Propriété privée.

Soit le bâtiment N° 37, parcelle 10.452, feuille 3 du cadastre de la commune de Plan-les-Ouates.

Arrêté 18 mai 1956. F. A. 24 mai 1956. R. L. 145 (1956) p. 209-210.

Sur cet emplacement se dressait primitivement, au XVI^e siècle en tout cas, une « maison haute » possédant une tourelle. Les traces de cette ancienne construction se remarquent encore aujourd'hui à l'angle nord-est du château.

Cette « maison haute », en 1776 semble-t-il, fut englobée par André Picot, citoyen de Genève, dans une construction nouvelle, un bâtiment allongé sous une toiture à la Mansart qui présente du côté parc — maintenant de la route — un fronton. De l'autre côté, une série d'arcades au rez-de-chaussée, confère un caractère original à cette demeure qu'encadrent deux tourelles.

Restauré en 1956.

129. PREGNY : Propriété du Reposoir.

Propriété privée.

Soit la parcelle N° 502, pour partie, feuille 36 et 37 du cadastre de la commune de Pregny et les bâtiments, maison de maître et communs, sis sur icelle, conformément aux limites de la zone de classement, selon un plan joint au procès-verbal dressé en date du 11 juin 1956. En raison de l'intérêt historique et architectural de la maison de maître, en raison de l'intérêt artistique des boiseries existant au rez-de-chaussée de la maison de maître et en raison de l'intérêt esthétique de l'ensemble que forment cette demeure, ses communs, le parc et les jardins compris dans la zone de classement.

Arrêté 11 juillet 1956. F. A. 14 juillet 1956. R. L. 145 (1956) p. 284-285.

Résidence du XVIII^e siècle, la demeure du Reposoir est d'un style pur et élégant.

Jacques Pictet-Thellusson construisit en 1755 le corps principal de la maison que son fils Isaac Pictet, en 1787, agrandit de deux ailes dont les plans avaient été

dressés par Jean Jaquet. Le petit côté regardant le lac donne sur un jardin régulier reconstitué au XX^e siècle par Louis Pictet.

Outre les façades de la demeure, sont classées les boiseries intérieures du rez-de-chaussée.

Dans le parc, selon plan, sont classés l'allée de marronniers, l'allée d'entrée, le jardin à la française.

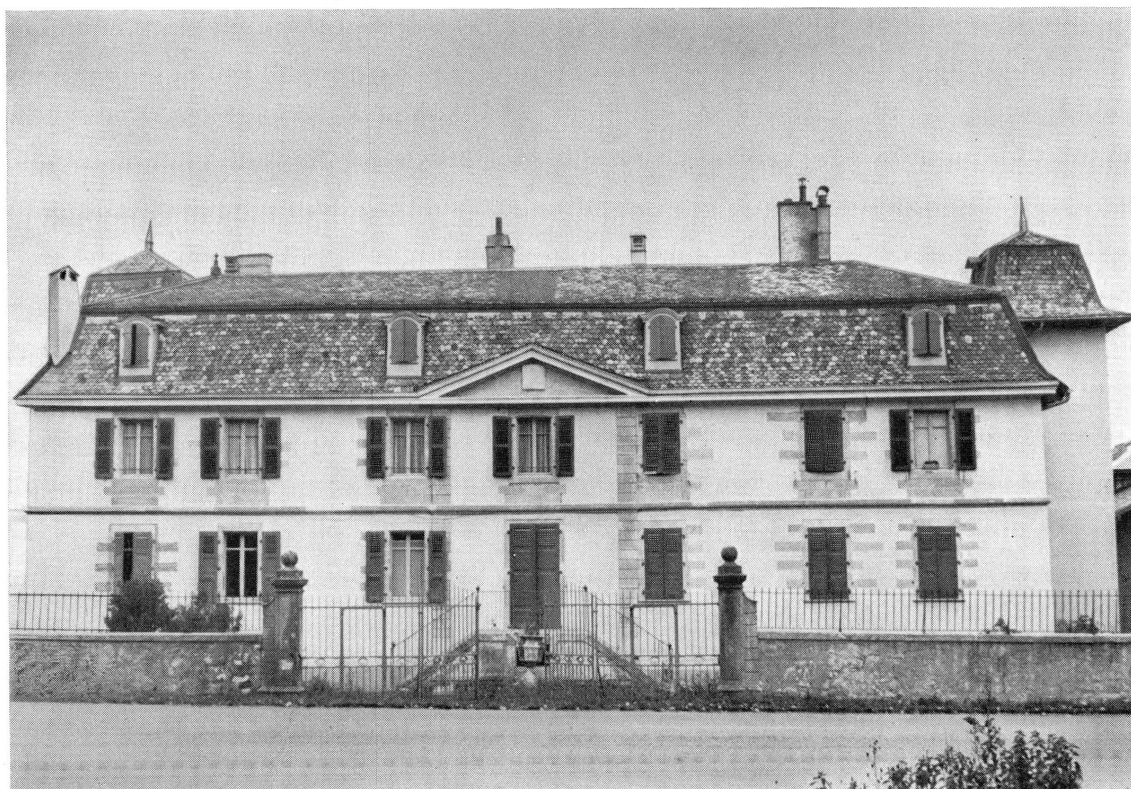


Fig. 33. — Château de Plan-les-Ouates.

130. MEINIER : Eglise de Meinier.

Propriété de l'Eglise catholique romaine.

Soit le bâtiment N° 175 sis sur la parcelle N° 1765, feuille 30 du cadastre de la commune de Meinier, en raison de son intérêt historique, esthétique et architectural en général et en raison de l'intérêt tout particulier de son porche du XV^e siècle et de son autel baroque.

Arrêté 11 juillet 1956. F. A. 14 juillet 1956. R. L. 145 (1946) p. 285-286.

Cette église est mentionnée comme centre d'une paroisse au XV^e siècle. Sous l'occupation bernoise, de 1536 à 1564, elle est réunie à l'église de Choulex pour former

une paroisse protestante. Puis Meinier retourne au catholicisme et consacre un autel dans l'église en 1611. Reconstruction complète et agrandissement de l'église en 1732. Beau retable baroque.

131. GENTHOD : Le Saugy.

Propriété privée.

Soit la parcelle N° 978, pour partie, feuille 18 du cadastre de la commune de Genthod et des bâtiments, maison de maître et communs sis sur icelle, en raison de l'intérêt historique et architectural de la maison de maître et en raison de l'intérêt architectural et esthétique de l'ensemble que forment cette demeure, ses communs, le parc et les jardins compris dans la zone de classement.

Arrêté 22 août 1956. F. A. 25 août 1956. R. L. 142 (1956) p. 297-298.

Ce domaine fut créé au début du XVIII^e siècle par Abraham Gallatin. Il fit construire, en 1720, la maison de maître et deux dépendances symétriques qui constituent ensemble une vaste cour.

La maison de maître fut surélevée, côté parc, au début du XIX^e siècle.

132. GENTHOD : Maison dite de Saussure au Creux-de-Genthod.

Propriété privée.

Soit la parcelle N° 1165, feuille 6 du cadastre de la commune de Genthod pour partie et selon plan, et le bâtiment, sis sur icelle et compris dans ladite partie, en raison de l'intérêt esthétique de l'ensemble que forment cette demeure, son jardin à la française et son parc, en tant qu'il est compris dans la zone classée.

Arrêté 14 septembre 1956. F. A. 18 septembre 1956. R. L. 142 (1956) p. 307-308.

Parmi les belles demeures patriciennes du XVIII^e siècle, la maison du Creux-de-Genthod occupe une place en vue par les mérites de son architecture.

Elle est de pur style classique français et manifeste des qualités de simplicité et d'élégance dans ses proportions. On y remarque les grandes lignes des pilastres, fort peu de sculptures et, çà et là, quelques motifs très bien placés.

Elle fut construite en 1723 par Amédée Lullin (1695-1756) qui fit appel à l'architecte français Jean-François Blondel. Le projet primitif comportait un toit plat à la française, mais Lullin exigea le toit incliné à la mode suisse qui est parfaitement réussi.

C'est également Jean-François Blondel qui créa le parc, les jardins et la pièce d'eau (actuellement comblée) et la belle allée de marronniers.

Au fronton de la maison de maître ont été sculptées plus tard les armes de Saussure-Boissier. La propriété a été habitée par Horace-Bénédict de Saussure.

133. GENTHOD : Château de Malagny et ses communs.

Propriété privée.

La parcelle N° 947, feuille 4 du cadastre de la commune de Genthod, pour partie et selon plan et les bâtiments sis sur icelle et compris dans ladite partie, en raison de l'intérêt esthétique de l'ensemble que forment cette demeure, ses communs, son parc et ses jardins.

Arrêté 2 octobre 1956. F. A. 9 octobre 1956. R. L. 142 (1956) p. 316-317.

Le créateur du domaine de Malagny fut Jean Saladin dit Saladin d'Onex (1701-1784) qui fut résident de Hanovre à la cour de France pour le roi d'Angleterre George II.

Ministre par intérim de la République de Genève à Paris, de 1744 à 1749, Saladin rendit d'importants services au roi en récompense desquels il obtint l'élargissement de la frontière genevoise du côté de Malagny où il avait acheté des terres.

Dès 1751, il entreprit la construction de sa demeure de Malagny qu'il entourra de jardins à la française et d'allées d'arbres et où il installa de très vastes communs.

Les travaux furent dirigés par l'architecte J.-L. Bovet. La façade sur le lac comporte sept travées de baies en arc surbaissé. Au centre, un avant-corps peu saillant est couronné par un fronton. Les pleins cintres des portes-fenêtres, décorés de clés et de guirlandes, ouvrent sur un perron spacieux avec barrière de fer forgé.

134. CARTIGNY et RUSSIN : Ancienne boucle du Rhône.

Propriété privée.

Les parcelles N°s 609, 610, 612 à 615, 617, 1785, 2114 à 2116, feuille 12 du cadastre de la commune de Russin, 459 feuille 6, 780, 782, 803 à 805, 806 mb (pour partie et selon plan) 807 à 811, 851, 854, 856, 857, 892, 893 et 936, feuille 13, 1002 à 1005, 1007, 1010, 1011 et 1015, feuille 6; 1017 et 1018, feuille 7, 1025, 1026 et 1273, feuille 13; 1401 et 1402, feuille 7; 1702, 1704, 1706, 1707, 1709, à 1711, 1714, 1716, 1726 et 1727, feuille 6, 1934 et 1935, feuille 7; 2000, feuille 13; 2169 à 2176, feuille 6; 2181, 2182, 2189 et 2250 (pour partie et selon plan), feuille 13, du cadastre de la commune de Cartigny, sont classées comme site ayant un caractère esthétique.

Arrêté 2 octobre 1956. F. A. 9 octobre 1956. R. L. 142 (1956) p. 314-316.

135. LACONNEX : Maison forte de Laconnex.

Propriété privée.

La parcelle 2110, feuille 9 du cadastre de la commune de Laconnex et les bâtiments reposant sur ladite parcelle, sont classés au sens de la loi du 19 juin 1920.

Le classement comprend également les plafonds, poutres et la cheminée se trouvant au rez-de-chaussée du bâtiment N° 112 bis sur la parcelle classée.

Arrêté 30 octobre 1956. F. A. 1^{er} novembre 1956. R. L. 142 (1956) p. 351-352.

Ce petit château qui appartient à la famille noble de Laconnex au XV^e siècle, puis aux de la Grave au milieu du XVII^e siècle, se rattache au type bien connu des édifices à plan carré en forme de tour, dont l'origine est très ancienne.

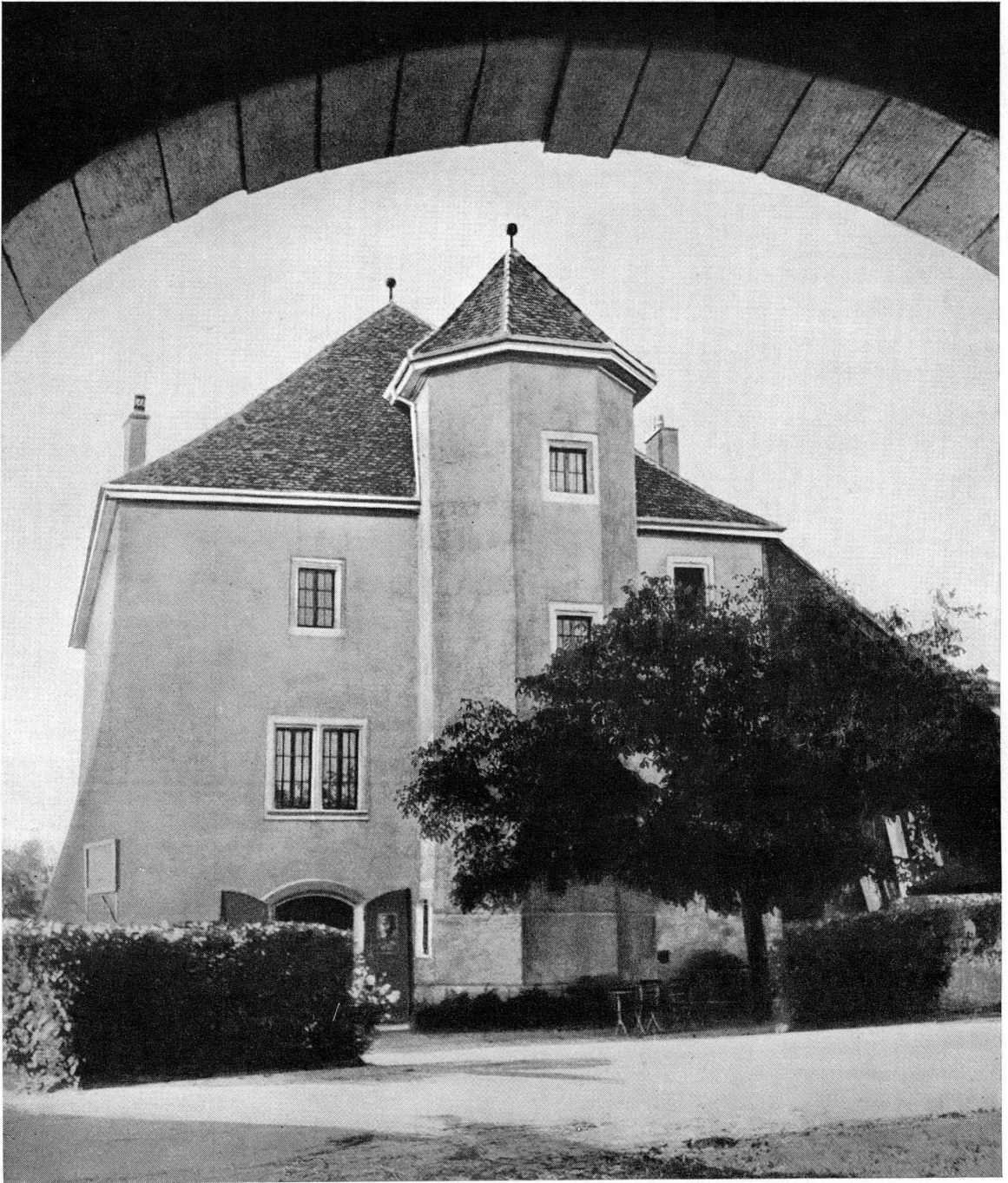


Fig. 34. — Maison forte de Laconnex.

L'entrée des étages se fait par une tourelle d'escalier en hexagone placée à peu près au centre de la façade du levant. Cette tourelle est pourvue de deux meurtrières pour arquebuses et de fenêtres qui ont conservé leur dessin en accolades.

L'angle sud est appuyé par un gros contrefort qui a remplacé une ancienne chapelle construite en 1698.

Une partie du gros œuvre doit dater du XV^e siècle ; il y eut des transformations en 1563 et peut-être une destruction partielle en 1590 à la suite de quoi la maison forte fut rétablie. Restauration en 1943.

A l'intérieur, au rez-de-chaussée, plafonds à poutres apparentes et cheminée monumentale.

136. MEINIER : Portail de ferme au Carre d'Aval.

Propriété privée.

Soit le porche jouxtant le bâtiment N^o 18 bis, sis sur la parcelle 10.289, feuille 22 de la commune de Meinier, lieu-dit Carre d'Aval.

Arrêté 30 octobre 1956. F. A. 1^{er} novembre 1956. R. L. 142 (1956) p. 351.

Ce portail existait déjà au début du XVIII^e siècle dans la propriété Caille. Son arcade est caractéristique des porches ruraux des environs de Genève. Tuiles courbes sur le mur et deux globes de pierre. A côté du portail se trouve une petite porte à accolade.

Restauré et légèrement surélevé en 1955.

137. PLAN-LES-OUATES : Maison forte d'Arare.

Propriété privée.

Soit la parcelle 4034, feuille 7 du cadastre de la commune de Plan-les-Ouates, pour partie et selon plan, et les bâtiments dits du château d'Arare et le pavillon jouxtant les communs sis sur ladite partie de la parcelle précitée.

Arrêté 5 mars 1957. F. A. 12 mars 1957 R.L.

Par son plan, sa construction et la qualité de ses encadrements, la maison forte d'Arare date du XV^e siècle. Elle aurait été construite par la famille de la Croix dont les armoiries apparaissent au fronton de la porte ouverte au pied de la tour ronde qui n'occupe pas tout à fait le milieu de la façade sur cour.

A l'intérieur, deux chambres sont ornées de plafonds à poutres apparentes et de cheminées monumentales.

138. TROINEX : Tour de Troinex-Dessus.

Propriété privée.

Bâtiment sis sur la parcelle 2082, feuille 8 du cadastre de la commune de Troinex.

Arrêté 5 mars 1957. F. A. 12 mars 1957. R. L.

Il s'agit de tour avec escalier d'une ancienne maison forte des XV^e et XVI^e siècles, transformée en ferme.



Fig. 35. — Meinier, portail de ferme au Carre d'Aval.



Fig. 36. — Maison forte d'Arare.

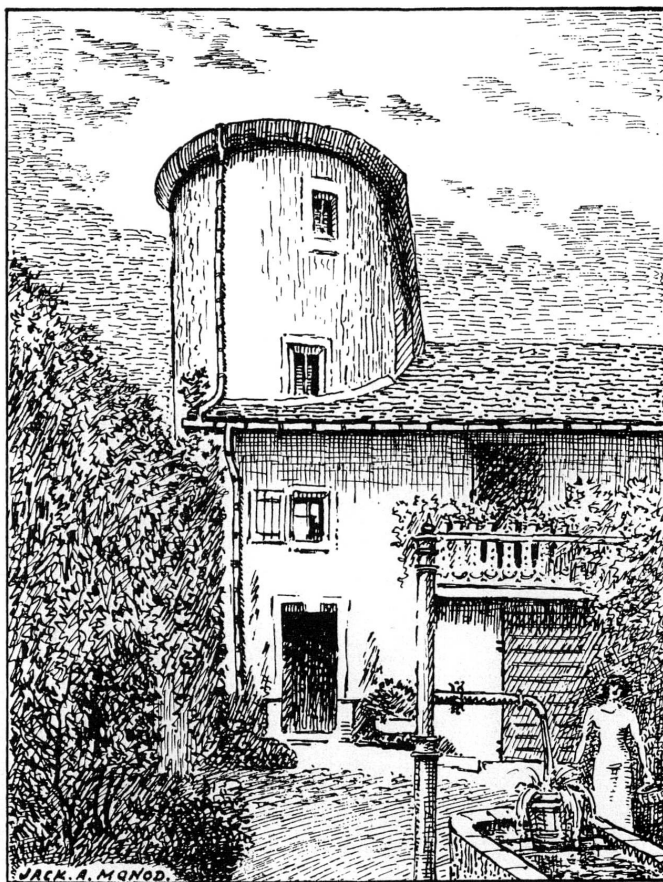


Fig. 37. — Tour de Troinex-Dessus.

On ne sait rien des origines féodales de la Tour de Troinex. Cette seigneurie a dû être vendue par les Bernois lors de leur occupation du bailliage de Ternier en 1536.

Le premier propriétaire connu par des textes genevois fut, en 1544, Claude de Châteauneuf, orfèvre, citoyen de Genève. Les armoiries de Châteauneuf sont sculptées dans une couronne florale au-dessus de la porte d'entrée de la Tour. C'est de ces armoiries que s'est inspirée la commune de Troinex, en 1924, pour se donner un blason.

139. BARDONNEX : Ancienne ferme Perdriau.

La parcelle N° 2003, feuille 11 du cadastre de la commune de Bardonnex, pour partie, selon plan annexé, et les bâtiments inclus dans le périmètre fixé par ledit plan.
Arrêté 9 mars 1957. F. A. 12 mars 1957. R. L.

Cette ferme, qui appartenait au XVII^e siècle à la famille genevoise Perdriau, possède des éléments vieux de deux siècles et demi.

Son classement s'inscrit dans les mesures de protection prises et à prendre pour conserver son caractère à toute la rue principale du hameau de Landecy.

140. GENÈVE - Petit-Saconnex : Les Délices de Voltaire.

Propriété de la Ville.
Arrêté 30 avril 1957. F. A. 4 mai 1957. R. L.

Dans le domaine « Sur Saint-Jean », Gédéon Mallet fit construire une résidence entre 1730 et 1735. Le tout fut acheté par le banquier Robert Tronchin pour Voltaire, avec un bail à vie, en 1755.

C'était alors une maison avec un étage sur rez-de-chaussée et fronton triangulaire du côté de la terrasse. Voltaire y apporta quelques transformations en ajoutant notamment une galerie latérale, utile pour jouer la comédie, et des communs. Il aménagea de nouvelles pièces et voua tous ses soins à l'agrandissement et à l'embellissement des jardins.

En 1765, François Tronchin racheta les droits de Voltaire sur les Délices et le « patriarche » alla s'installer à Ferney. De l'époque des Tronchin datent les boiseries du grand salon dessinées par Jaquet. Elles ont été transportées au Musée d'art et d'histoire.

En 1929, la maison et ce qui restait de la propriété des Délices ont été rachetés par la Ville de Genève qui y a installé ultérieurement le Musée et l'Institut Voltaire. 1943, restauration de la maison et aménagement des jardins.

141. DARDAGNY : Ferme Schlipf-Belleaux, à Malval.

Arrêté 31 mai 1957. F. A. 4 juin 1957. R. L.

Cette ferme comprend une maison d'habitation qui possède la plupart des caractéristiques de la maison rurale traditionnelle dans le pays de Genève : large toiture soutenue par des potences, escalier extérieur de pierre. De plus, il y a une cour bordée de dépendances couvertes en tuiles dites romaines, un porche et un ancien four banal.

La ferme, le four banal et le porche, auquel est restitué un toit, sont en cours de restauration, en 1957, avec le concours de l'Art public et de l'Etat.

INDEX

(Les numéros en italique sont ceux des monuments illustrés.)

VILLE DE GENÈVE

En plus des maisons classées, il existe un périmètre de protection de la Vieille-Ville.

<i>Cité</i>	Page		Page
2. Hôtel de Ville	10	68 A et B. Immeuble Taconnerie	
3. Ancien arsenal	12	N° 10 et rue de l'Hôtel-de-	
4. Collège.....	12	Ville N° 7 (ancienne maison	
5. Palais de Justice	14	Fuzier-Cayla)	56
6. Immeuble Taconnerie 7	14	69. Immeuble Taconnerie N° 8	56
7. Immeuble rue Puits-Saint-Pierre	14	70. Immeuble Taconnerie N° 6	57
8. Immeuble rue Calvin 11		71. Immeuble Taconnerie N° 3	
(ancienne maison Lullin)	15	(ancien immeuble Colladon)..	57
10. Hôtel municipal.....	15	72. Immeuble Grand-Rue 25	57
11. Annexe de l'Hôtel municipal...	15	73. Immeuble Cour Saint-Pierre	
12. Immeuble Cour Saint-Pierre 2	16	N° 1 et rue du Perron 27 ...	58
13. Tour de l'Île	16	74. Immeuble Cour Saint-Pierre	
14. Palais Eynard	18	N° 9 et rue du Cloître N° 2	
16. Murs sous la Treille.....	18	(ancienne maison Mallet)	58
17. Bastion de Saint-Antoine	18	75. Immeuble rue de l'Hôtel-de-	
18. Île Rousseau	20	Ville N°s 8-10 (maison Turret-	
19. Fontaine du Bourg-de-Four ...	20	tini)	58
20. Fontaine du Puits-Saint-Pierre	20	76. Immeuble rue des Granges	
21. Fontaine rue Beauregard	21	N° 2 (ancienne maison de	
22. Fontaine du Grand-Mézel	22	Sellon)	60
23. Fontaine du Molard	22	77. Immeuble rue des Granges	
24. Fontaine de la Cité	22	N° 4 (ancienne maison Pierre	
25. Fontaine de Longemalle.....	22	Boissier)	60
26. Musée Rath	22	78. Immeuble rue des Granges	
27. Pierre-aux-Dames		N° 6 (ancienne maison	
(actuellement au Musée)	24	Gaspard Boissier)	60
34. Chapelle des Macchabées	29	79. Immeuble rue des Granges	
35. Cathédrale Saint-Pierre	30	N° 8 (ancienne maison	
36. Temple de l'Auditoire.....	33	Naville)	61
37. Temple de la Madeleine	35	80. Immeuble rue des Granges	
38. Temple de Saint-Gervais	35	N°s 10-12	61
39. Temple de la Fusterie.....	37	81. Immeuble rue des Granges	
52. Eglise luthérienne	44	N° 14	61
53. Eglise de Saint-Germain	44	82. Immeuble rue des Granges	
65. Immeuble rue Puits-Saint-Pierre		N° 16 (ancienne caserne du	
N° 6	54	XVIII ^e siècle	62
66. Immeuble rue Puits-Saint-Pierre		83. Maison de Saussure	62
N° 8 et Grand-Rue N° 39		84. Immeuble Grand-Rue 15	
(ancienne maison Calandrini).	55	(ancienne maison Pictet)	62
67. Immeuble rue Calvin N° 13		85. Immeuble Grand-Rue 11	
(ancienne maison Buisson,		(ancien Hôtel du Résident de	
puis Naville)	56	France)	63
		86. Immeuble rue Beauregard N° 2	63
		87. Immeuble rue Beauregard N° 4	63

	Page		Page		
88.	Immeuble rue Beauregard N° 6	63	94 B	Station lacustre des Eaux-Vives	65
89.	Immeuble rue Beauregard N° 8	63	94 C	Station lacustre de Plongeon ..	65
90.	Immeuble place Saint-Antoine N° 18 et rue Maurice N° 3 ..	64	95.	Pierre du Niton, dans la rade ..	66
94 A	Station lacustre des Pâquis ...	65	119.	Un noyer d'Amérique	67
98.	Place du Bourg-de-Four	67			
110.	Immeuble rue Saint-Léger N°s 20-22 (ancien Hôpital de la Trinité)	74		<i>Petit-Saconnex</i>	
114.	Immeuble rue du Soleil-Levant 4 et rue de l'Hôtel-de-Ville (ancienne maison Micheli) ...	75	92.	Dalles funéraires des nobles de Saconnex (transférées à l'église du Grand-Saconnex)	65
115.	Anciennes écuries de l'Hôpital, au Bourg-de-Four	74	99 et 100.	Falaises de Saint-Jean	67
127.	Immeuble Grand-Rue N° 6	82	121.	Château-Banquet	77
			140.	Les Délices de Voltaire	91

Eaux-Vives

15.	Parc de la Grange	18
-----	-------------------------	----

Plainpalais

9.	Clinique infantile	15
----	--------------------------	----

COMMUNES

Aire-la-Ville

Néant

Anières

Néant

Avully

40.	Temple	37
-----	--------------	----

Avusy

Néant.

Bardonnex

29.	Commanderie de Compesières ..	24
139.	Ancienne ferme Perdriau	90

Bellevue

Néant.

Berneux

102.	Coteau du Signal	68
112.	Deux noyers	75

Carouge

En plus des maisons classées, il existe un périmètre de protection du Vieux-Carouge.

30.	Fontaine de la place du Marché	27
31.	Fontaine de la place d'Arve ..	27
32.	Fontaine rue Ancienne	29
33.	Fontaine de la place du Temple	29
41.	Temple	39
91.	Eglise de Sainte-Croix	64

Cartigny

42.	Temple	39
134.	Ancienne boucle du Rhône (également sur Russin)	85

Céligny

43.	Temple	40
-----	--------------	----

Chancy

Néant.

	Page		Page
		<i>Chêne-Bougeries</i>	
44.	40	Temple	
Néant.		<i>Chêne-Bourg</i>	
		<i>Choulex</i>	
104.	70	Signal de Bonvard (également sur Collonge-Bellerive)	
Néant.		<i>Collex-Bossy</i>	
		<i>Collonge-Bellerive</i>	
55.	46	Eglise	
94 E.	65	Station lacustre de Bellerive ..	
94 F.	66	Station lacustre de La Gabiule ..	
103.	68	La Pointe à la Bise	
104.	70	Signal de Bonvard (également sur Choulex)	
		<i>Cologny</i>	
97.	66	Anciens communaux de La Belotte	
107.	73	Groupe d'arbres	
		<i>Confignon</i>	
56.	49	Eglise	
64 A et B.	53	Bords de l'Aire	
		<i>Corsier</i>	
58.	50	Eglise	
		<i>Dardagny</i>	
45.	41	Temple	
49.	42	Chapelle de Malval	
106.	71	Château et parc	
117 A.	76	Zone de protection des bords de l'Allondon	
141.	91	Ferme Schlipf-Bellevaux à Malval	
		<i>Genthod</i>	
46.	42	Cure et cloche du temple	
		<i>108.</i>	
		Groupe de trois chênes à Rennex	73
		<i>118.</i>	
		X. X. X. (procédure abandonnée)	77
		<i>124.</i>	
		Maison dite de Charles Bonnet ..	80
		<i>131.</i>	
		Propriété Le Saugy	84
		<i>132.</i>	
		Maison dite de Saussure	84
		<i>133.</i>	
		Château de Malagny et ses communs	85
		<i>Gy</i>	
		<i>47.</i>	
		Temple	42
		<i>96.</i>	
		Groupe de six chênes (<i>déclassé</i>) ..	66
		<i>Hermance</i>	
		En plus des bâtiments classés, il existe un périmètre de protection du bourg d'Hermance qui n'a pas encore été défini par la loi	
		<i>59.</i>	
		Eglise et chapelle de la Visitation	51
		<i>60.</i>	
		Tour	52
		<i>111.</i>	
		Divers bâtiments à l'intérieur de l'ancienne enceinte	74
		<i>Jussy</i>	
		<i>48.</i>	
		Temple	42
		<i>Laconnex</i>	
		<i>135.</i>	
		Maison forte de Laconnex	85
		<i>Lancy</i>	
		<i>28.</i>	
		Parc et château de Pictet de Rochemont	24
		<i>54.</i>	
		Eglise de la Trinité	46
		<i>113.</i>	
		Groupe d'arbres au Vieux Chemin d'Onex	75
		<i>Meinier</i>	
		<i>1.</i>	
		Marais et ruines du château de Roillebot	9
		<i>93.</i>	
		Ancienne chapelle à Merlinge ..	65
		<i>126.</i>	
		Maison d'Adda à Corsinge	81
		<i>130.</i>	
		Eglise de Meinier	83
		<i>136.</i>	
		Portail de ferme au Carre d'Aval ..	87
		<i>Meyrin</i>	
		Néant.	

